

1931  
ANNUAIRE COMMUNAL  
DES VILLES DE  
CLAMART,  
ISSY-LES-MOULINEAUX,  
VANVES,  
ET MALAKOFF

Contenant les noms  
DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS  
classés par

RUES ET PROFESSIONS

PLAN — UNION DES COMMERÇANTS — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
OCTROI — MOYENS DE TRANSPORT — SOCIÉTÉS — ETC., ETC.

Édité par : PARIS-ADRESSES S. A. Capital 350.000 fr.  
2, Rue des Italiens - PARIS (IX<sup>e</sup>) — Téléphone: Provence 28-40, et suite.

*Société Industrielle de Brasserie et de Malterie*  
**BRASSERIE DES MOULINEAUX**

*un bock* **Grutli** A. CHOLET  
83 Boul<sup>d</sup> Galliéni  
Issy-les-Moulineaux (Seine)  
TÉLÉPHONE : Issy 00.23

Bières brunes et blondes

Entrepositaire pour  
- ISSY-MALAKOFF -  
VANVES-CLAMART

Limonades. Eaux minérales.

CET ANNUAIRE EST DISTRIBUÉ GRATUITEMENT  
AUX COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES Prix : 5 Fr.

# A LA MAISON BLEUE

36, Rue Ernest-Renan  
ISSY-LES-MOULINEAUX

— Téléphone : ISSY 394 —

---

## NOUVEAUTÉS CONFECTIONS

POUR HOMMES DAMES ET ENFANTS,  
BONNETERIE - CHEMISERIE  
MERCERIE-LINGERIE  
LAYETTES

---

MAISON RECOMMANDÉE

PAR LA QUALITÉ DE SES ARTICLES

*Ce qui justifie notre réputation de vendre bon  
et bon marché.*

R.C. Seine 234.592. c c 1029.88

# VÊTEMENTS

POUR

HOMMES & DAMES

prêts à porter

et

sur Mesure

# GEORGES

67, Rue Ernest-Renan

ISSY-LES-MOULINEAUX

ATELIER SPÉCIAL POUR VÊTEMENTS DE MESURE

PRIX  
DE  
FABRIQUE

*ouvert tous les jours  
même Dimanches et Fêtes*

Aucune Succursale, ni dans Paris  
ni dans la région

R. C. Seine 241.369

*Voyez la dernière page de couverture*

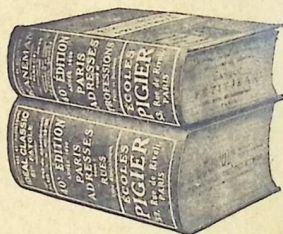
# ANNUAIRE PARIS-ADRESSES

37<sup>e</sup> ÉDITION

40<sup>e</sup> ÉDITION



1927



1930

Contenant tous renseignements utiles sur  
**PARIS ET SA BANLIEUE**

Industriels -:- Commerçants -:- Professionnels -:- Propriétaires

LES PRINCIPALES  
**COMMUNES DE BANLIEUE**

AVEC LEURS RESSORTISSANTS

**CLASSÉS PAR RUES**

**INDISPENSABLE A**

**TOUTE MAISON SOUCIEUSE DE SES INTÉRÊTS**

**2, rue des Italiens -:- PARIS-IX<sup>e</sup>**

Téléphone : Provence 28-40 et la suite

R. C. Seine : 226-561

Adresse télégraphique : Guidair-Paris-108

1931

ANNUAIRE COMMUNAL  
DE  
CLAMART, ISSY-LES-MOULINEAUX, MALAKOFF, VANVES

PRÉFACE

Le développement du plus grand Paris nous a décidé à doter les communes principales du Département de la Seine d'un Annuaire qui sera le complément indispensable aux deux volumes " PARIS-ADRESSES ".

Nous avons établi nos nouveaux volumes d'une manière aussi pratique et aussi complète que possible, en classant chaque Maison une fois dans sa rue et d'après le numéro de son immeuble, une seconde fois sous le titre de sa profession. Nous avons ajouté à ces adresses la liste du Conseil municipal, les renseignements concernant les Commissions, les Services publics, un répertoire des questions diverses relevant des services de la Mairie, un tarif de l'octroi et le plan de la commune.

La confiance que les industriels et les commerçants ont bien voulu nous témoigner nous a permis de réaliser ce travail. C'est dans la mesure où ils continueront à nous soutenir que nous pourrons produire d'année en année un ouvrage plus parfait, et consacrer une partie plus considérable de notre puissante organisation aux perfectionnements de nos Annaires Communaux.

Nous accepterons avec reconnaissance toutes les suggestions et toutes les corrections qui pourront nous être signalées, notre but étant de produire un ouvrage de documentation indispensable à toute Maison sérieuse et soucieuse de ses intérêts.

Paris-Adresses S. A.  
2, rue des Italiens, PARIS (IX<sup>e</sup>)

P. DE DARDEL  
Administrateur-délégué.

---

**Indispensable  
après chaque  
repas...**

**Armagnac**  
du  
**CHATEAU PERRON**

**SEUL AGENT A PARIS: D. YOUNG, 39 RUE CLAUDE-LORRAIN**

---

---

---

---

---

# CLAMART

## MOYENS DE TRANSPORTS

Chemin de fer, Gare Montparnasse, station Clamart.

Tramway, ligne 89, Clamart-place Hunebelle-Hôtel de Ville ; ligne 90, Clamart mairie-Clamart gare.

Autobus, ligne E J. Clamart mairie-Petit Clamart ; ligne E U. Clamart mairie-Porte de Saint-Cloud.

## HISTORIQUE

La ville de Clamart, à 5 kilomètres de Paris, est agréablement située à l'orée du bois qui porte son nom et dépend de la forêt de Meudon. Chaque dimanche en été de nombreux promeneurs viennent de la capitale pour jouir d'un peu de fraîcheur sous les délicieuses ombrages de cette forêt.

Clamart, à l'extrémité du département de la Seine, est limitrophe de la Seine-et-Oise ; le plateau (partie dénommée le Petit Clamart) est le point le plus élevé du département. La commune est très étendue, elle était il y a peu de temps encore couverte de vastes cultures.

D'origine fort ancienne, un cimetière gallo-romain a été découvert en 1860 en construisant la route de Chevreuse, Clamart n'était sous la royauté qu'un village fort modeste, sans moyen de communications pratiques avec Paris et les villages voisins.

Les plus anciens documents qui relatent cette bourgade la désignent sous les noms de Clamardium, Clamartium, Claumard, Clamard et enfin Clamart, sans qu'il soit possible de déterminer l'origine de ce nom. Elle fut aussi dénommée familièrement Clamart le Vignoble et Clamart les Petits Pois.

Clamart a souvent été confondu avec l'amphithéâtre d'anatomie situé à Paris rue du Fer-à-Moulin que les habitants du quartier et les étudiants surnomment Clamart, nom de l'ancien cimetière des suppliciés détruit en 1817, qui tenait lui-même son nom en raison de son voisinage avec l'hôtel de Clamart, provenant du domaine de l'hôtel de Bourgogne acquis sous François I<sup>er</sup> par Jean Catin, seigneur de Clamart.

On note le passage à Clamart du grand fabuliste Jean de Lafontaine qui y séjourna quelques jours dans une maison amie d'où il écrivit une lettre à sa femme dans laquelle il donne une description du pays.

Claque année l'abbé Delille passait un mois à Clamart, c'est là qu'il composa son fameux poème des jardins.

Un peu avant la révolution les habitants de Clamart rédigèrent, sous l'impulsion de Filassier, ingénieur agronome, directeur propriétaire des pépinières de Clamart, un cahier de doléances remarquable. Il y est traité de la liberté individuelle, du commerce et de l'industrie, du mode d'imposition, de perception et des finances de la Nation.

Les habitants de Clamart furent fort enthousiasmés des idées nouvelles pendant la révolution, ils envoyèrent des volontaires aux armées républicaines, le curé prêta serment en 1791, les biens des congrégations furent vendus.

C'est à Clamart, dans l'auberge de sieur Crespinet, que fut reconnu et arrêté le marquis de Condorcet, célèbre philosophe qui, quelques jours plus tard, devait s'empoisonner dans une prison de Bourg-la-Reine (alors Bourg l'Égalité) pour éviter la guillotine.

En 1799, le hameau de Fleury qui dépendait du territoire de Clamart fut rattaché à Meudon.

Envahi en 1815 et en 1870 par les armées ennemies, Clamart eut également à souffrir de la Commune.

Pendant de nombreuses années du XIX<sup>e</sup> siècle, Clamart eut comme maire M. Jules Hunebelle, célèbre ingénieur, qui fit beaucoup pour son embellissement. Il fit construire un hospice de vieillards (alors que M. Schneider, ancien notaire retiré à Clamart, légua à la commune sa maison de campagne pour la création d'un hôpital). Ce sont ces immeubles qui forment l'hôpital-hospice Sainte-Emilie, 81, avenue Schneider.

L'église de Clamart fut toujours sous l'invocation de Saint-Pierre et Saint-Paul ; la première pierre a été posée le 7 juillet 1508 par Mathieu d'Antigaloupe, évêque de Pamiers, et consacrée le 18 mai 1523 par François de Poncher, évêque de Paris.

La construction se rattache à plusieurs ordres d'architectures, le magnifique portail est un reste de l'ancienne église démolie avant la construction de celle dont nous parlons.

L'Hôtel de la Mairie remonte au règne de Louis XV, il est flanqué d'une vieille tour, le tout ayant été profondément remanié pour permettre l'installation des nombreux services municipaux rendus nécessaires par le développement de la commune.

Clamart, qui était précédemment habité par des cultivateurs, des maraichers, des carriers et des blanchisseurs est devenu depuis quelques années la résidence d'employés et d'ouvriers travaillant à Paris et se rendant chaque jour à leurs occupations.

Le développement de la commune fut particulièrement important après 1910, de nombreux lotissements furent créés ; la plupart furent aménagés grâce à la mise en application de la loi Sarraut.

Pour donner un aperçu du développement de la commune, voici quelques chiffres puisés dans les derniers recensements de la population.

En 1901, il y avait 1 229 maisons et 7 263 habitants.

En 1911, il y avait 2 421 maisons et 11 217 habitants.

En 1921, il y avait 2 391 maisons et 15 659 habitants.

En 1926, il y avait 3 926 maisons et 22 733 habitants.

Actuellement environ 30 000 habitants, la commune possédant encore de nombreux espaces libres est encore appelée à se développer, principalement sur la plaine près du Petit Clamart.

TH. AUCLAIR.

## MÉDECIN INSPECTEUR DES ÉCOLES

MM. le D<sup>r</sup> Wehlin ☼, 5, r. de Saint-Cloud.  
le D<sup>r</sup> Ferry, 301, r. de Vaugirard, Paris.

## ENSEIGNEMENT LIBRE

Garçons : Ecole paroissiale. — Directeur : M. Lalau, 7, r. de Paris.  
— Pension Guénard, 16, r. des Rochers.  
— Pension Thévenat, 2, r. du Nord.  
— Pension Chaussé, 28, av. de Chevreuse.  
Enseignement secondaire : M. Maillard, 169, r. de Paris.  
Filles : Ecole paroissiale. — Directrice : M<sup>lle</sup> Reitz, pass. Hévin.  
— Pension Duchêne, pl. de l'Église.  
— Cours M<sup>lle</sup> Duhot, 20, r. de Saint-Cloud.  
— Cours Jeanne d'Arc, 9 bis, r. Condorcet.

## EAUX

Compagnie Générale des Eaux, 52, r. d'Anjou, Paris. — Inspecteur divisionnaire : M. X..., route de Versailles, à Châtillon. Tél. Vaug. 00.14.  
Fontainier : M. Payen, 29, r. de Paris.

## ÉLECTRICITÉ

Ouvert-Lumière, 3, q. National, à Puteaux. — Bureaux : 63, bd du Lycée, à Vanves. Tél. : Vaug. 09.68.

## GAZ

Société d'Éclairage, Chauffage et Forces motrices, 22, r. de Calais, à Paris. — Inspecteur : M. Tissier, r. de Houdan, à Sceaux. — Bureau à Clamart, 42, r. de Paris. Tél. 68 à Clamart.

## HOPITAUX

De l'Assistance publique de Paris à laquelle la commune est rattachée. Chirurgie : Petits Ménages, bd Gambetta, à Issy-les-Moulineaux. — Médecine générale Necker, 151, r. de Sèvres, à Paris.

## HYPOTHÈQUES

8<sup>e</sup> Bureau : 23, r. de Mouzaia, à Paris (XIX<sup>e</sup>).

## JUSTICE DE PAIX

A Vanves, r. de la Mairie (ancienne mairie), audiences foraines, à Clamart, pl. de la Mairie tous les mardis à 14 h.  
Juge : M. Milhaud.  
Greffier : M<sup>e</sup> Pollet.

## HUISSIER

M<sup>e</sup> Lotte, à Vanves, r. de la Mairie.

## NOTAIRES

M<sup>e</sup> Bauduin, 37, bd du Lycée, à Vanves.  
M<sup>e</sup> Bidaut, r. des Ecoles, à Sceaux.

## POLICE

Commissariat à Vanves. — Tél. : Vaug. 09.37.  
Commissaire : M. Zamaron.  
Secrétaire : M. Bucchini.

## POSTE DE POLICE

A Clamart, pl. de la Mairie. — Tél. : 14, à Clamart.  
Brigadier : M. Thouvenot.

## GENDARMERIE

Maréchal logis chef : M. Renard, 58, r. Chef-de-Ville.  
Maréchal logis chef : M. Noysan, Petit Clamart, 406, route de Chevreuse.

## POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES

68, bd Richard-Lenoir, Paris. — Bureau à Clamart, 29, r. du Troisy.  
Préposé : M. René Trommeuschlager.

## RECEVEUR MUNICIPAL

M. Ruez ☼. Recette ouverte à l'annexe de la Mairie, 20, r. du Troisy, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis non fériés, de 8 h. à midi et de 14 h. à 16 h. Chèques postaux n<sup>o</sup> 40 593, Paris.

## AFFICHEUR MUNICIPAL

M. Ironde, av. des Maronniers.

## CONTRIBUTIONS DIRECTES

Contrôleur : M. Barbe.  
Réception des réclamations à Paris : 4, sq. Charles-Laurent, mardi et samedi matin.  
À l'annexe de la Mairie, 20, r. du Troisy tous les vendredis de 14 à 16 h. et le 3<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, de 9 h. à 11 heures.  
Fondé de pouvoir : M. Ottemer ☼.  
Recette : à Clamart à l'annexe de la Mairie, 20, r. du Troisy, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> jeudis, de 11 h. à 16 h., les 2<sup>e</sup> jeudis aux écoles de la rue Jules-Ferry. A Vanves, 31, r. Raspail, les mardis, mercredis, vendredis, samedis de 9 h. à 15 h., chèques postaux n<sup>o</sup> 41 263.

## CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Receveur : M. Lecerf, 37, r. de Fontenay.  
Recette ruraliste : 29, r. du Troisy.

## CHIFFRES D'AFFAIRES

4, r. de la Madeleine, à Bourg-la-Reine.  
Recette : à l'annexe de la Mairie, 20, r. du Troisy les trois premiers, mercredis de chaque mois.

## HOPITAL-HOSPICE SAINTE-ÉMILIE

81, av. Schneider.

Consultations médecine générale

Tous les jours de semaine à 9 h. 30.

Naz, gorge, oreilles

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, à 9 h. : D<sup>r</sup> Zarzycki.

Dentiste

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois.

Directeur économe : M. Auclair ☼.

Médecin chef : docteur Wehlin ☼.

Médecin adjoint : M. Miriel.

## CRÈCHE SAINTE-ÉMILIE ET GARDERIE MARGUERITE

RENAUDIN  
(Fondation Adolphe Schneider).

26, r. du Troisy, consultation de nourrissons tous les mercredis.  
Médecin : D<sup>r</sup> Wehlin.

## HOSPICE DE FERRARI

Place Ferrari, fondation de la duchesse de Galliera.

## DISPENSARE PRIVÉ

Rue Georges-Huguet.

## ENREGISTREMENT DOMAINE ET TIMBRE

Receveurs : MM. Oger et X..., bureau à Vanves, r. de la Mairie.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspecteur primaire : M. Villatte, 62, r. Saint-André-des-Arts, Paris (VI<sup>e</sup>).

Inspectrice primaire : M<sup>me</sup> Benoit, 12, r. Victor-Hugo, à Châtillon.  
Inspectrices des écoles maternelles : M<sup>lle</sup> Moufflard, 5, r. Serret, Paris (XV<sup>e</sup>).

## ÉCOLES COMMUNALES DE GARÇONS

Groupe du Centre. — Directeur : M. Berny.  
Groupe Jules-Ferry. — Directeur : M. Martinat (O.Ç.A.).  
— Rochers. — Directeur : M. Agnès.  
— Petit Clamart. — Directeur : M. Tabernat.

## ÉCOLES COMMUNALES DE FILLE

Groupe du Centre. — Directrice : M<sup>me</sup> Labussière.  
— Jules-Ferry. — Directrice : M<sup>me</sup> Lescafette.  
— Rochers. — Directrice : M<sup>me</sup> Boyer.  
— Petit Clamart. — Directrice : M<sup>me</sup> Reversal.

## APPARITEURS GARDES-CHAMPÊTRES

MM. Bénard, Courcoul, Berrier.

## POIDS ET MESURES

Correspondance : villa d'Arceuil, à Vanves.  
Bureau : 32 bis, Grande-Rue, à Montrouge.

## POSTES — TÉLÉGRAPHES — TÉLÉPHONES

Receveur : M. Grazaouil, 7, r. de Sèvres. — Bureau B : r. Jules-Ferry, ouvert de 8 h. à midi et de 14 h. à 16 h. — Recette auxiliaire : av. de la République au Petit Clamart.

PROTECTION DES ENFANTS DU 1<sup>er</sup> ÂGE

Médecin inspecteur : M. Benard, 11 bis, r. Gozlin, Paris (VI<sup>e</sup>).  
Visiteuse : M<sup>me</sup> Millot, 16, r. Cassini, Paris (XIV<sup>e</sup>).

## SAPEURS-POMPIERS

Capitains : M. Petit.  
Lieutenant : M. Gaité.  
Sous-lieutenant : M. Desfleurs. Tél. 14 à Clamart.

## ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

Médecins : MM. Miriel, Pernet, Rupin, Violot, Sigwall.

## SERVICE MÉDICAL DE NUIT ET DU DIMANCHE

S'adresser au Poste de Police.

## BUREAUX DE TABACS

Pl. de la Mairie ; 64, r. de Paris ; pl. de la Gare ; pl. Martyris ; 311, route de Chevreuse-Soleil-Levant ; rond-point du Petit Clamart.

## TRAVAIL

Inspecteur : M. X..., à Versailles.

## VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

M. Beaufrère, 397, r. de Vaugirard, Paris (XV<sup>e</sup>).

## JOURNAUX

La Rive Gauche, 105 bis, r. de Rennes, à Paris.  
Vanves Malakoff, 8, r. Diderot, à Vanves.  
La Seine, 28, r. de Liège, à Paris.

# OCTROI DE CLAMART

## TARIF

CHAPITRES de perception.	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS	MESURES, NOMBRES OU POIDS	DROITS À PERCEVOIR		OBSERVATIONS
			Taxes princép.	TOTAL	
BOISSONS et LIQUIDES	Limonades gazeuses, citronnades, orangeades et toutes boissons gazeuses édulcorées ou parfumées à l'exclusion des eaux gazeuses simples. Produits non alcooliques pour boissons tels que : orangeades et citronnades concentrées, eaux de menthe, de rose, etc.	l'hectolitre	12 fr.	12 »	
	Vinaigres de toute espèce (1)	le litre	0 30	0 30	
		l'hectolitre	13 50	13 50	
	Bœufs, vaches, taureaux, génisses	les 100 kilos	11 25	11 25	
	Veaux de pré	par tête	20 »	20 »	
	— de lait	—	20 »	20 »	
	Moutons et bédiers	—	7 20	7 20	
	Brebis et agneaux gris	—	5 60	5 60	
	Agneaux de lait	—	2 70	2 70	
	Chevreaux	—	1 35	1 35	
	Porcs	—	33 »	33 »	
	Cochons de lait	—	2 70	2 70	
	Viandes dépecées de bœuf, vache, taureau, génisse et chevreau (2)	les 100 kilos	22 50	22 50	
	Viandes dépecées de veau, mouton, bédier, brebis et agneau (2)	—	32 »	32 »	
	Viandes dépecées de porc et de cochon de lait (2)	—	26 40	26 40	
Viandes dépecées de cheval, âne et mulet	—	17 »	17 »		
Charcuterie	—	27 »	27 »		
Viandes cuites, viandes fumées, purées, pâtes, terrines et conserves de viande non truffées.	le kilo	0 35	0 35		
Extraits et jus de viande, bouillons concentrés, soupes, sauces, accommodements (3)	—	0 60	0 60		
Graisses comestibles, animales ou végétales de toute espèce, lard, Viandes salées communes.	les 100 kilos	27 »	27 »		
Abats et issues (4)	—	15 »	15 »		
Tripes à la mode de Caen ou préparées. Cervelles de mouton. Rils, foies et rognons de veau	—	30 »	30 »		
Lapins domestiques	le kilo	0 25	0 25		
Volailles de toute espèce	—	0 60	0 60		
1 <sup>re</sup> catégorie : chevreuils et lièvres	—	0 65	0 65		
2 <sup>e</sup> — cerfs, biches, daims, sangliers	—	—	—		
Gibier à poil	—	0 50	0 50		
1 <sup>re</sup> catégorie : faisans (coqs et poules), perdrix, bécasses, callles, grives, bécassines, râles de genêts, merles	—	3 20	3 20		
2 <sup>e</sup> catégorie : oies et canards sauvages, râles rouges, vanneaux, pluviers, sarcelles, poules d'eau, pilet, pigeons ramiers, tourterelles, alouettes, ortolans et autres petits oiseaux de même espèce	—	2 10	2 10		
3 <sup>e</sup> catégorie : coqs de bruyère, outardes et tous autres gibiers à plumes non dénommés	—	0 80	0 80		
Truffes fraîches ou conservées, pâtes et terrines de foies gras truffés	le kilo	6 »	6 »		
Volailles et gibier truffés, pâtes et terrines truffés.	—	4 fr.	4 fr.		
Conserves, pâtes et terrines de volaille ou gibier non truffés avec ou sans mélange de viande, pâtes de poissons	—	1 50	1 50		
Pâtes et terrines de foies gras non truffés, foies d'oie, de canard ou de volaille au naturel, crêtes et rognons de coq	—	2 25	2 25		
Huîtres fraîches ou marquées (5)	au cent.	6 »	6 »		
1 <sup>re</sup> catégorie : homard, langouste, crevette dite bouquet, esturgeon, turbot, bar, barbus, sole, surmulet ou rouget-barbet, mullet	le kilo	0 25	0 25		
2 <sup>e</sup> catégorie : râles (à l'exception des râles communes : rale Saint-Pierre, rale-terre, rale-souris), merlan, maquereau, congre, dorade, Saint-Pierre ou poule de mer, sole-verdrix, limande, limande-sole, carlet ou plie, lotte ou marache, rascasse, langoustine, crevette grise, coquille Saint-Jacques	—	0 05	0 05		
Saumons, truites, ombres, sterlets	—	0 45	0 45		
Autres poissons	—	0 30	0 30		
Ecrevisses, grenouilles	—	0 45	0 45		
Beurre de toutes espèces, frais ou fondu, salé ou non, graisses animales ou végétales préparées pour remplacer le beurre	—	0 30	0 30		
Fromage de toute espèce autres que les fromages à consommer frais conservant le caractère de laitage	—	0 30	0 30		
Conserves de poissons marines ou à l'huile. Conserves au vinaigre. Conserves de fruits et de	—	—	—		

(1) Les vinaigres concentrés, acides acétiques, pyroligneux, seront soumis à des taxes sept fois plus fortes que celles mentionnées ci-contre.

(2) Les viandes congelées, frigorifiées ou protégées seront taxées comme viandes fraîches.

(3) Les extraits et jus de viande et bouillons concentrés à l'état concret ou en tablettes, seront soumis à des taxes cinq fois plus élevées.

(4) Les abats et issues à l'état brut ne paieront que demi-droit

(5) Les huîtres dites portugaises paieront demi-droit.

CHAPITRES de perception	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS	MESURES, NOMBRES OU POIDS	DROITS À PERCEVOIR			OBSERVATIONS
			Taxes princip.	Taxes spécial.	TOTAL	
COMESTIBLES (Suite)	légumes, conserves diverses, jus et pulpes de fruits (6). Fruits secs de table, raisins secs, prunes, pruneaux, figues, dattes, mangues, caroubes, amandes, noix, noisettes, arachides, pistaches, olives, champignons frais ou conservés, etc. (6).....	—	0 40	0 40	0 40	(6) Les conserves ne sont imposables qu'autant qu'elles sont renfermées en récipients hermétiquement clos ou scellés.
	Marrons, châtaignes.....	—	0 25	0 25	0 25	Les confitures, fruits confits au sucre, fruits conservés au sirop, jus et pulpes sucrés ne sont pas imposables.
	Oranges, citrons, limons, mandarines, grenades, bananes, ananas et autres fruits frais exotiques.....	les 100 kilos	18 »	18 »	18 »	Les fruits secs destinés à la fabrication des vins et cidres de ménage ne sont pas imposables.
	Moutarde préparée au vinaigre, à l'eau ou à tout autre liquide (7).....	—	12 »	12 »	12 »	Les fruits à amande, lorsqu'ils sont introduits décortiqués, sont frappés du double droit.
	Moutarde en grains ou en poudre.....	—	23 25	23 25	23 25	(7) Le vinaigre contenu dans les moutardes n'est pas imposable.
	Œufs.....	—	12 50	12 50	12 50	(8) Les bois ou planches de déchargement seront imposés comme bois à brûler tendre.
	Escargots.....	le kilo	0 75	0 75	0 75	
	Miel.....	les 100 kilos	16 »	16 »	16 »	
	Bois à brûler dur.....	le stère	3 75	3 75	3 75	
	— tendre (8).....	—	2 40	2 40	2 40	
	Fagots et cotrets. Sarments.....	au cent.	6 50	6 50	6 50	
	COMBUSTIBLES	Margotins, allume-feu, comprimés de sciure, additionnés ou non de graisse, résine, huile minérale, déchets de bois de travail, pommes de pin, moites de tan.....	les 100 kilos	0 60	0 60	0 60
Charbon de bois et ses dérivés, charbon de Paris.....		les 100 kilos	3 75	3 75	3 75	
Charbon de terre, anthracite, briquettes, boulets, agglomérés.....		—	0 90	0 90	0 90	
Coke (9).....		—	0 90	0 90	0 90	(9) Le coke fabriqué à l'intérieur avec du charbon qui aura payé le droit sera affranchi de la taxe. Le poussier de coke paiera demi-droit.
Tourbe, lignite, escarbilles et tous autres combustibles minéraux autres que les précédents.....		—	0 55	0 55	0 55	(10) Pour les suifs bruts ou en branche, les taxes seront inférieures d'un cinquième à celle du suif fondu.
Suifs de toute espèce (10), chandeliers et graisses de toute espèce non comestibles.....		—	15 »	15 »	15 »	
Cires blanches ou jaunes, bougies et cierges de cire.....		—	37 50	37 50	37 50	
Bougie stéarique, acide stéarique et margarique et autres substances pouvant remplacer la cire, bougie et cierge de ces substances.....		—	33 »	33 »	33 »	
Foin, sainfoin, trèfle, luzerne et autres fourrages (11) (14).....		les 100 kilos	1 50	1 50	1 50	(11) Les fourrages verts ne peuvent être imposés.
Pailles de toute espèce, battues ou non battues (12) (14).....		—	1 »	1 »	1 »	(12) Le grain adhérent aux pailles sera, s'il y a lieu, imposé à part.
Avoine en grains, moulue ou concassée (14).....		—	3 »	3 »	3 »	(13) Les betteraves payeront demi-droit.
FOURRAGES ET DENRÉES destinés aux animaux		Sons et recoupes (14).....	—	2 70	2 70	2 70
	Orge, maïs, sarrasin en grains, moulus ou concassés, fèves, fèverolles, vesces, pois, lentilles, caroubes, cosses sèches, betteraves, carottes, tourteaux, drèches, pulpes et tous résidus du traitement industriel des matières amylacées et oléagineuses destinées à la nourriture des animaux (13) (14).....	—	2 25	2 25	2 25	(14) Les mélanges sucrés ou mélassés seront exonérés de tout droit.
	Biscuits, pain azyme pour la nourriture des animaux.....	—	3 »	3 »	3 »	
	Biscuits à base de viande pour la nourriture des chiens.....	—	6 »	6 »	6 »	
	Tourbe et mousse de tourbe, jonc, ajonc, genêts, roseaux, triangles, laiches, rouches, chaume, fougère, bruyère, pour litière.....	—	0 80	0 80	0 80	
	Plâtre (15) (16) (18).....	les 100 kilos	1 50	1 50	1 50	(15) Les pierres à chaux ou à plâtre seront imposées en raison de la chaux et du plâtre qu'elles contiennent.
	Chaux et mortiers (15) (17) (18) (23).....	—	1 10	1 10	1 10	(16) Pour le staff et le stuc le droit sera triple.
	Ciments (18) (23).....	—	2 »	2 »	2 »	(17) La chaux destinée à l'amendement des terres sera exonérée.
	Enduits ou préparations à base de ciment, chaux, etc., pour usages spéciaux (calorifuges, hydrofuges, contre la salpêtration), imitation de pierre ou de bois, raccords, etc.....	—	2 »	2 »	2 »	(18) Les objets de construction fabriqués par mélange de plâtre, de chaux ou de ciment avec des matériaux d'une valeur inférieure seront imposés à raison des éléments qui les constituent.
	Moellons, plâtras, navés et meulière de toute dimension, travaillés ou non (23).....	le mètre cube	1 50	1 50	1 50	Pour les objets en ciment armé ou en béton armé, les fers ou aciers seront imposés à part.
	Pierres de taille dures.....	—	8 50	8 50	8 50	(19) Lorsque le cubage du marbre présentera des difficultés, la taxe sera appliquée au poids, à raison de 2 700 kilos par mètre cube.
	Dalles et carreaux de pierre de toute espèce.....	le mètre carré	6 80	6 80	6 80	(20) Les marbres qui font partie des meubles ne sont pas imposables, pas plus que les meubles eux-mêmes.
MATÉRIAUX	Marbres et granits (19) (20).....	le mètre cube	1 »	1 »	1 »	(21) Les métaux destinés à la construction des machines et de leurs organes de transmission ne sont pas imposables.
	Fers, aciers et métaux ferro-aciers, fonte, zinc, plomb, cuivre, laiton et bronze (22) destinés à la construction immobilière (21).....	le mètre cube	27 »	27 »	27 »	(22) Pour le cuivre, le laiton et le bronze, les taxes seront doublées.
	Ardoises pour toitures, ardoises en tuelles non métalliques, ardoises en fibro-ciment.....	les 100 kilos	7 »	7 »	7 »	
	Plaques, dalles, panneaux et carreaux d'ardoise.....	—	2 55	2 55	2 55	
	Briques pleines ou creuses, tuiles, carreaux et bordures de jardin, poteries pour construction et accessoires en terre ordinaire.....	—	0 90	0 90	0 90	
	Briques et objets en terre réfractaire. Tuiles à emboîtement. Boisseaux, wagons, matras, objets de fottage en terre ordinaire non décorés, tuyaux. Tuiles, briques, carreaux, bordures de jardin, poteries pour construction et accessoires, vernissés ou émaillés.....	les 100 kilos	0 40	0 40	0 40	
	Plaques, dalles, carreaux en céramique, décorés en grès, porcelaine, faïence ou objets de fottage avec décoration ou ornements, vernissés ou émaillés, en grès ou en porcelaine.....	—	0 80	0 80	0 80	
	Appareils sanitaires, éviers, lavabos, bidets, gnoires, etc., en faïence.....	—	2 »	2 »	2 »	
	Les mêmes en grès, porcelaine ou fonte émaillée.....	—	3 40	3 40	3 40	
	Matériaux en liège ou sciure agglomérée.....	—	6 80	6 80	6 80	
	Argile, terre glaise, marne, terre réfractaire, cran,	—	1 45	1 45	1 45	

CHAPITRES de perception.	OBJETS ASSUJETTIS AUX DROITS	MESURES, NOMBRES OU POIDS	DROITS à PERCEVOIR			OBSERVATIONS
			Taxes princip.	Taxes spécial.	TOTAL	
MATÉRIAUX	sable, gravais, cailloux, déchets de briques ou tuiles, macheter, latier, scories, escarbilles (23).	le mètre cube		0 90	0 90	(23) La marne destinée à l'amendement des terres et les matériaux destinés à la confection ou à la réparation des chemins publics sont affranchis de la taxe. (24) Les lattes, treillages, voliges, échelas, barreaux et perches de toute nature seront imposés comme bois tendre.
	Bois de charpente ou de menuiserie ouvré, dur (24)	—		12 »	12 »	
	— tendre.....	—		9 »	9 »	
	Bois en grume, dur.....	—		9 »	9 »	
	— tendre.....	—		7 20	7 20	
	Verres à vitres, verres coulés, armés, briques, tuiles, panneaux, carreaux et tous objets de verre sans ornement pour la construction.....	les 100 kilos		7 »	7 »	
	Glaces, vitraux, verre de Bohême, verres de couleur, verres taillés, gravés ou décorés destinés à être fixés à perpétuelle demeure et tous objets de cristal, objets de verre gravés ou décorés, destinés à la construction.....	—	17 »		17 »	
	Savons, lessives, panamines, borax, alun et tous produits solides à base de soude ou de potasse (25).....	les 100 kilos	10 »		10 »	
	Savons de toilette et de parfumerie, produits de parfumerie (eaux, essence, extraits, huiles, vinaigres de toilette) non alcooliques, crèmes, poudres, pâtes dentifrices, cosmétiques, pommades de toilette, teintures, lotions, vaseline et glycérine parfumées.....	—	40 »		40 »	
	OBJETS DIVERS	Vernis de toute espèce, autres que ceux à l'alcool imposable au droit de consommation, couleurs en poudre, en pains ou préparées sous les réserves portées à la note (26). Encaustiques, cirages pour le bois ou le cuir. Huiles et oléines pour peinture, huiles cuites, huiles de résine ou de térébenthine, essence de térébenthine naturelle ou synthétique et autres liquides pouvant être employés comme essence pour les usages domestiques ou les peintures et vernis, siccatifs liquides ou en poudre. Gomme-laque, copal et autres gommes ou résines servant à la fabrication des vernis.....	les 100 kilos		20 »	
Ocres, blancs d'Espagne, de Paris, de Troyes ou de Meudon, tripoli, terre blanche, terre pourrie, poudres, produits solides ou liquides, acides, solutions alcalines, enduits colorés ou non préparés pour le nettoyage, le décapage, le polissage et la conservation des métaux, marbres, meubles, boiserie et glaces.....		—				
Préparations à base de goudron pour imprégner et conserver le bois, mastics, produits calorifuges, ignifuges et contre la salpétre. Résines communes. Eaux de Javel (27). Colle de menuisier, colle de peau, colle de poisson, colles préparées pour la peinture à la détrempe. Gommes liquides.....		les 100 kilos		10 »	10 »	(27) Les extraits de Javel seront imposés à raison de la quantité d'eau de Javel qu'ils peuvent fournir.
Goudrons solides ou liquides, résidus de gaz (28), carton, papier et feutre bitumés ou goudronnés.		—		10 »	10 »	(28) Les matériaux destinés à la confection ou à la réparation des chemins publics seront affranchis de la taxe.
Brai, bitume, asphalte (28).....		—		3 »	3 »	
Papiers, cartons et produits pour revêtements. Linoléum et produits similaires pour tapis, destinés à être posés à demeure.....		—	20 »		20 »	

Les règlements et tarifs ci-dessus, établis conformément aux dispositions des décrets du 29 décembre 1926 et du 1<sup>er</sup> juillet 1927, seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1927.

Clamart, le 31 octobre 1927.

Le Maire,  
E. SARTY.

# SOCIÉTÉS

## NOMS DES PRÉSIDENTS ET ADRESSES

- Musique Municipale.* — M. BOUZAT, 13, r. Martin.  
*Association républicaine d'anciens combattants.* — M. VERRIER  
 r. des Garrements (villa Jeanne-d'Arc).  
*Dames Françaises.* — M<sup>me</sup> KELLER, r. de Sèvres.  
*Section des Vétérans.* — M. KELLER, 15, av. du Bois-de-Boulogne.  
*Comité Républicain.* — M. VERDON, 31, r. Gambetta.  
*Comité Républicain démocrate.* — M. TABART, 65, r. Denis-Gogue.  
*Comité Radical socialiste.* — M. GRAZALGUIL, 7, r. de Sèvres.  
*Comité S. F. J. O.* — M. SAMSON, 10, r. Lazare-Carnot.  
*Union Orphéonique.* — M. PAVIER, 21, r. des Citeaux, à Issy.  
*La Grande Famille.* — M. BÉRANGER, cité Leisnier.  
*La Crèche.* — D<sup>r</sup> WEHLIN, 5, r. de Saint-Cloud.  
*Union des Commerçants.* — M. MERCK, 62, r. de Paris.  
*Mutualité Clamartoise.* — M. DELOINCE, 86, r. du Moulin-de-  
 Pierres.  
*Horticulture.* — M. PERRIN, 170, av. Marguerite-Renaudin.  
*Cultivateurs.* — M. TRÉBIGNAUD, 54, r. de Châtillon.  
*Prévoyants de l'avenir.* — M. MANTELET, 208, r. de Paris.  
*Section de la Jeunesse.* — M. GRAZALGUIL, 7, de Sèvres.  
*Section de la Ligue des droits de l'homme.* — M. MOURRE, 22, r.  
 Lazare-Carnot.  
*L'Avenir du prolétariat.* — M. MIVIÈRE, 12, r. Louis-Dupont.  
*La France Prévoyante.* — M. RUEZ, 22, r. Pierre-Corby.
- Anciens élèves des Ecoles Communales.* — M. MARTINAT, école, rue  
 Jules-Ferry.  
*Club sportif de Clamart.* — M. COUDRAY, 30, r. de Plaisance Paris  
 (XIV<sup>e</sup>).  
*Patronage Saint-Louis de Gonzague.* — Abbé X..., 145, r. de Paris,  
*Association Unioniste de Clamart.* — M. COUTRIS, 8, r. de Seceaux,  
 à Châtillon.  
*Les Médailles militaires.* — M. BROSSARD, 5, r. Martial-Grand  
 champs.  
*Les Chevaliers de France.* — M. FOURNIER, rue J.-J.-Rousseau, à  
 Issy.  
*Les Scouts de France.* — M. LOUIS DE LAJARTE (siège r. Louis-  
 Guespin), 23, r. du Cherche-Midi, Paris (VI<sup>e</sup>).  
*Union Nationale des Combattants section de Clamart.* — M. CHAUSSÉ,  
 37, av. Marguerite-Renaudin.  
*Cercle Symphonique.* — M. LEPRETRES, 10, r. Pierre-Franquet.  
*Les Amis du Plateau.* — M. JOLLY, 54, r. Bonnelais.  
*70<sup>e</sup> Section des Anciens Sous-Officiers.* — M. SIMONET, Mairie de  
 Clamart.  
*Massif Central.* — M. TOURNADRE, 71, r. du Moulin-de-Pierres.  
*Association Clamartoise des Anciens Combattants.* — M. LEGRAND,  
 12, r. de l'Eglise.  
*Jeunesses Patriotes.* — M. PRENAT, 30, av. Victor-Hugo.  
*Les Eclaireurs de France.* — M. RASTOUL, 121, r. de l'Union.  
*N. N. M. R.* — M. LAGROIX, 9, av. Jules-Ferry, Malakoff.

# RÉPERTOIRE DES QUESTIONS DIVERSES RELEVANT DES SERVICES DE LA MAIRIE

**Accidents du travail (Déclaration d').** — Etat civil, 3<sup>e</sup> bureau. — A déposer dans les 48 heures par le patron, à la mairie du lieu de l'accident ; joindre un certificat médical ou le remettre dans les 4 jours. Le blessé ou malade (maladie professionnelle) dispose d'un délai d'un an pour faire la même déclaration.

Ne pas envoyer les déclarations par la poste.

**Actes d'Etat civil (Expédition des).** — Bureau de l'Etat civil. — S'adresser à la Mairie où l'acte a été dressé, ou bien : pour Paris et la Seine, au Palais de Justice, pour la Province, Greffier du Tribunal Civil du chef-lieu de l'arrondissement. Tarif des expéditions (ajouter les frais d'envoi) : actes de naissance ou de décès : 5 fr. 65 ; actes de mariages, de divorce, ou extrait de jugement : 7 fr. 90. La copie, d'un acte de naissance n'est délivrée qu'à l'intéressé, son conjoint, ses ascendants ou descendants.

Dans certains cas, et en vertu de lois, des copies sur papier libre peuvent être délivrées. Elles sont quelquefois sujettes au droit d'expédition au profit de la commune (1 fr. 25).

**Admission à domicile.** — Adresser les demandes au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, 13, pl. Vendôme, à Paris.

**Alignements et nivellements.**

A) sont délivrés par le Service des Ponts et Chaussées pour les voies départementales et vicinales.

Une demande doit être établie sur papier timbré à 3 fr. 60, en y joignant un mandat-poste de 5 fr. 40. La demande est adressée :

1<sup>o</sup> Au Préfet pour les routes départementales et les chemins de grande communication et remise à la Mairie, pour avis du Maire ;

2<sup>o</sup> Au Maire, pour les chemins vicinaux ordinaires.

B) Sont délivrés par le Service municipal de Voirie pour les voies urbaines. Etablir comme pour les précédentes une demande sur papier timbré à 3 fr. 60 et joindre 5 fr. 40 pour l'enregistrement de la permission.

**Allocations, Soutiens de famille.** — Pièces à fournir :

a) Par les familles des jeunes gens accomplissant leur service actif :

1<sup>o</sup> Lettre adressée au Maire exposant les motifs de la demande et la situation de famille ;

2<sup>o</sup> Certificat de non-opposition ou extrait des rôles ;

3<sup>o</sup> Livret de famille des parents ou du jeune soldat, si celui-ci est marié ;

4<sup>o</sup> Certificat indiquant la profession et le salaire de chacun des membres de la famille vivant sous le même toit ;

5<sup>o</sup> Dernière quittance de loyer ou certificat du propriétaire ou deson représentant indiquant le montant du loyer ;

6<sup>o</sup> Certificats médicaux (s'il y a lieu) ;

7<sup>o</sup> Etat signalétique et des services du militaire soutien de famille. Cette pièce, exigée par l'article 2 du décret du 9 août 1913, pour les demandes présentées après l'incorporation, est délivrée par le chef de corps à la requête du pétitionnaire ;

8<sup>o</sup> Certificat d'inscription sur les tableaux de recensement. (Cette pièce n'est exigée que pour les jeunes gens ayant été inscrits « en dehors de la commune »). Elle est délivrée par la Mairie où l'inscription a eu lieu ;

9<sup>o</sup> En cas de réforme temporaire, il sera nécessaire de produire, en outre, un certificat de présence sous les drapeaux indiquant la date de libération du soutien de famille.

b) Par les familles des réservistes :

1<sup>o</sup> La carte postale-avis ;

2<sup>o</sup> Le livret de famille ;

3<sup>o</sup> Le livret militaire ;

4<sup>o</sup> Une quittance de loyer ;

5<sup>o</sup> Le certificat du patron constatant que l'appelé ne sera pas payé pendant sa période d'instruction. (La signature du patron devra être légalisée par le Commissaire de Police) ;

6<sup>o</sup> Certificat d'imposition ou de non-imposition, délivré par le Percepteur.

Toutes ces pièces, sans exception, doivent être remises en une seule fois, au BUREAU MILITAIRE DE LA MAIRIE.

**Ambulance (Transport par).** — S'adresser : à la mairie de 8 h. 30 à 18 heures ; au Commissariat de Police de 18 heures à 8 h. 30.

Se munir d'un certificat médical indiquant la nécessité du transport par voiture d'ambulance et précisant s'il s'agit d'une admission en service médical ou chirurgical.

**Apprenti (Livret d').** — Délivré aux parents ou à l'apprenti lui-même, si celui-ci n'a pas 18 ans, sur présentation des pièces suivantes : 1<sup>o</sup> bulletin de naissance ou livret de famille ; 2<sup>o</sup> si l'enfant a moins de 13 ans, certificat d'études primaires et certificat d'aptitudes physiques délivré par un médecin.

**Architecture.** — Le Service d'Architecture s'occupe de l'entretien général de tous les bâtiments communaux : Hôtel de Ville, écoles, crèche, salle de réunion, gymnase municipal, dépôt de voirie et des pompes, dispensaire, marchés, bureaux d'octroi, etc....

**Assistance aux familles nombreuses (Service d'Assistance).** — Bénéficiaire de ce mode d'assistance, les personnes privées de ressources suffisantes, de nationalités française ou autres nationalités déjà mentionnées au titre « Assistance obligatoire aux vieillards aux infirmes et aux incurables ».

Le ménage, à partir du 4<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans ;

Le veuf, à partir du 3<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans ;

La veuve ou femme seule, à partir du 2<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans.

Sont assimilés aux enfants de moins de 13 ans, ceux âgés de 13 à 16 ans, pourvus d'un contrat écrit d'apprentissage ou fréquentant régulièrement une école professionnelle.

Les enfants entrant en ligne de compte doivent être légitimes ou reconnus.

Le taux de la location est fixé à 25 francs par mois et par enfant allocataire.

Pièces à produire :

1<sup>o</sup> Bulletin de naissance de chacun des enfants de moins de 13 ans, et, s'il y a lieu, de 13 à 16 ans, se trouvant dans les conditions ci-dessus ;

2<sup>o</sup> Certificats patronaux indiquant le montant du traitement ou salaire (toutes indemnités comprises) pour chacun des membres de la famille vivant sous le même toit ;

3<sup>o</sup> Extrait des rôles des Contributions ou certificat de non-imposition, à demander au Percepteur.

En outre, se munir du livret de famille ou du bulletin de naissance du demandeur et de pièces justifiant de la résidence depuis deux ans (quittances de loyer, engagement de location, etc....).

En cas de décès ou d'absence du chef de famille, extrait de l'acte de décès ou du jugement déclarant l'absence.

**Assistance aux femmes en couches.** — S'adresser au Service d'Assistance qui délivrera une formule de certificat médical à faire remplir, soit par une sage-femme du choix de la postulante, soit dans une consultation de maternité ou par un dispensaire.

Ce certificat devra être rapporté à la Mairie avec un certificat de salaire du mari, le livret de famille ou le bulletin de naissance et un extrait des rôles des Contributions ou certificat de non-imposition à demander au Percepteur.

Les épouses d'assurés sociaux bénéficient, en outre, du remboursement du prix de l'accouchement, dans la limite du tarif de la Caisse, et des médicaments dans la proportion de 80 p. 100 ou 85 p. 100, suivant la catégorie de l'assuré.

Les femmes salariées et immatriculées aux Assurances sociales, qui bénéficient du demi-salaire, pendant six semaines avant et un temps égal après l'accouchement, ainsi que des avantages ci-dessus et de primes d'allaitement pendant neuf mois, ne peuvent revendiquer l'assistance aux femmes en couches qui ferait double emploi.

**Assistance judiciaire. Secréariat (2<sup>e</sup> bureau).** — Formalités à accomplir : 1<sup>o</sup> se présenter au Percepteur de son domicile et demander un extrait du rôle des Contributions ou un certificat de non-imposition ; 2<sup>o</sup> se présenter à la Mairie de son domicile et y faire une déclaration attestant l'insuffisance des ressources et indiquant les moyens d'existence du demandeur ; 3<sup>o</sup> adresser, sans franchise, au Procureur de la République de son domicile, une demande accompagnée des deux pièces ci-dessus.

Consultations gratuites au Palais de Justice, à Paris, les mercredis et vendredis, de 1 heure à 3 heures.

**Assistance médicale gratuite (se présenter au Service d'Assistance).** — Liste des pièces à joindre à une demande d'admission à l'Assistance médicale GRATUITE :

1<sup>o</sup> Bulletin de naissance ou de mariage et livret de famille ;

2<sup>o</sup> Bulletins de naissance des enfants ;

3<sup>o</sup> En cas de décès du conjoint, bulletin de décès ;

4<sup>o</sup> Certificat patronal légalisé indiquant le montant du traitement ou salaire du postulant, toutes indemnités comprises ;

5<sup>o</sup> Certificats patronaux légalisés indiquant le montant du traitement ou salaire, toutes indemnités comprises, pour chacun des membres de la famille vivant au foyer et travaillant ;

6<sup>o</sup> Extrait du rôle des Contributions (à demander à la Perception) ;

7<sup>o</sup> Les quatre dernières quittances de loyer.

En cas d'extrême urgence ne permettant pas de réunir les pièces ci-dessus, se présenter à la Mairie qui statuera par cas d'espèces.

**Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (Service d'Assistance).** — Peuvent bénéficier de ce mode d'Assistance, les vieillards âgés de plus de 70 ans ou les personnes n'ayant pas atteint cet âge, infirmes ou incurables et privés de ressources.

Il faut être de nationalité française; mais à la suite de conventions internationales de réciprocité, les Belges, Italiens, Luxembourgeois, Polonais et ressortissants du Territoire de la Sarre peuvent également être admis.

Pièces à produire :

1° Pour les vieillards de plus de 70 ans :  
Bulletin de naissance ou de mariage (en cas de décès du conjoint, bulletin de décès de ce dernier) ;  
Extrait des rôles des Contributions ou certificat de non-imposition à demander au Percepteur.

Si possible, quittance de loyer ou certificat de domicile permettant de déterminer les résidences successives du postulant pendant les dix années ayant précédé la demande.

2° Pour les infirmes ou incurables.  
Les mêmes pièces que ci-dessus, auxquelles il y aura lieu de joindre un certificat médical établi par un médecin du Service d'Assistance. (Demander formule et jours et heures de consultations du médecin au Service intéressé).

Le taux maximum de la pension est de 80 FRANCS par mois, plus 20 francs de l'Etat et 50 francs du Département.

**Assistants scolaires.** — Un service d'Assistants d'Hygiène scolaire est organisé dans les écoles. Il a pour but de seconder l'action du médecin-inspecteur et d'assurer un meilleur fréquentation scolaire.

**Automobiles (Déclaration des).** — Les propriétaires de véhicules automobiles doivent en faire la déclaration à la Mairie tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 16 janvier. Se munir de la carte grise. La taxe d'Etat est perçue au Bureau des Contributions indirectes.

**Bourses d'Etudes.** — Adresser les demandes, sans affranchir, à M. le Préfet de la Seine, direction Administrative des Services de l'Enseignement, 3<sup>e</sup> Bureau, Hôtel de Ville, Paris (IV<sup>e</sup>).

**Budget. Service de la Comptabilité.** — Communication à ce Bureau des comptes et budgets, en vertu de la loi du 5 avril 1884.

**Bureau d'Hygiène.** — C'est au Bureau d'Hygiène qu'incombe le contrôle des constructions en cours. C'est à ce Bureau que doivent être présentées toutes les demandes en autorisation d'édifier de nouveaux immeubles ou de modifier ceux existants. Ne pas confondre cette demande avec la demande d'alignement et de nivellement. L'autorisation de construire une maison délivrée par le Bureau d'Hygiène n'empêche pas de déposer une demande pour obtenir l'alignement si l'immeuble doit être construit en bordure d'une voie publique.

C'est aussi au Bureau d'Hygiène que doivent être déposés tous les plans d'immeubles projetés.

Le Bureau d'Hygiène est aussi chargé de :

a) Application de la loi du 15 février 1902 et du Règlement Sanitaire pour la protection de la santé publique et la salubrité des immeubles ;

b) Vaccination antivaricelleuse ;

c) Application de la loi du 19 décembre 1917 sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Surveillance de l'application des arrêtés préfectoraux ;

d) Contrôle de la vidange des fosses d'aisances.  
Une action ne peut être entamée par le Bureau d'Hygiène qu'après une plainte écrite et signée du plaignant adressée, soit au Maire, soit au Préfet de la Seine ou au Préfet de Police, ou sur demandes du Maire, des Adjointes ou du Conseil municipal.

L'affaire est ensuite transmise à la Commission d'Hygiène de l'arrondissement pour avis, et un arrêté municipal détermine les travaux à exécuter.

La vaccination antivaricelleuse est obligatoire au cours des 1<sup>re</sup>, 4<sup>te</sup> et 21<sup>e</sup> années. Des séances de vaccinations gratuites ont lieu chaque année; elles sont portées à la connaissance du public par des affiches.

Les certificats délivrés par des docteurs ou sages-femmes sont échangés au Bureau d'Hygiène pour des certificats officiels.

Les certificats de vaccination sont obligatoires pour les enfants entrant à la crèche, aux écoles communales, aux écoles de la Ville de Paris, à l'Administration des Postes et Télégraphes, dans les immeubles à bon marché de la Ville de Paris, etc...

Les demandes de désinfection après décès ou maladies contagieuses doivent être déposées ou adressées à la Mairie. Le Bureau d'Hygiène les transmet le jour même au Service de la Préfecture de Police chargé de la désinfection.

Les frais de désinfection sont dus par les intéressés. Ils sont perçus sur place par les agents de la désinfection, et sont calculés de la façon suivante : 1 p. 100 du loyer effectif de l'ensemble des locaux occupés, avec maximum de 30 francs. Elle est gratuite pour les indigents.

**Caisse des Ecoles.** — Vient en aide aux enfants des écoles publiques par des distributions de vêtements, chaussures et par l'organisation de cantines scolaires qui fonctionnent du 1<sup>er</sup> octobre à fin juillet.

Organise également des colonies scolaires. Pour contribuer à cette œuvre extrêmement intéressante, se faire inscrire à la Mairie comme membre sociétaire. (Prix de la cotisation : 10 francs par an).

**Cartes d'Identité.** — Pour le paiement des pensions. Se munir d'une photographie récente (format carte d'identité) et du titre de pension.

**Cartes d'Invalidité.** — Bureau militaire. Catégories ci-après :

1° Pensionnés de la guerre 1914-1918 ;

2° Victimes civiles de la guerre ;

3° Mutilés de la guerre de 1870-1871 ;

4° Réformés des campagnes antérieures à la guerre 1914-1918 (Tonkin, Madagascar de Syrie et de Cilicie.

5° Invalides des expéditions, les intéressés devront justifier

Pour ces cinq catégories, les intéressés devront justifier d'une invalidité égale ou supérieure à 25 p. 100. Se présenter à la Mairie avec une photographie, le titre de pension et une pièce d'état civil. A défaut de titre de pension, la notification ou le certificat modèle n° 12 du Centre de réforme, si la réforme est récente.

**Cartes de Priorité.** — Bureau des Pensions. Ces cartes sont délivrées aux mutilés, réformés français, belges, italiens, avec 10 p. 100 d'invalidité au minimum pour les transports en commun.

Pour la demande d'attribution, se présenter à la Mairie, avec les pièces ci-après :

Deux photographies de 0,04 x 0,05 ; le titre de pension ou à défaut la notification ou un certificat de réforme comme pour les cartes d'invalidité.

Pour l'échange des cartes à photographie déjà délivrées, se présenter, muni d'une nouvelle photographie, à la Préfecture de Police, entrée rue de Lutèce.

Pour les pensionnés titulaires d'une carte d'invalidité valable, il n'est pas besoin de titre de pension.

Pour les pensionnés à moins de 50 p. 100, la production du diagnostic médical est obligatoire.

**Carte du Combattant.** — Demande de certificat provisoire. S'adresser au Secrétariat, où les renseignements et imprimés nécessaires sont tenus à la disposition des intéressés.

**Certificat de Bonnes Vie et Mœurs.** — Délivré à l'intéressé sur l'attestation de deux témoins, et la présentation d'une pièce d'état civil.

**Certificat de Domicile.** — Sur présentation d'une pièce d'état civil et de quittances de loyer récentes. (Droit de timbre : 5 francs).

**Certificat d'Indigence.** — Sur présentation de pièces d'état civil et l'attestation de deux témoins.

**Certificat de Nationalité.** — Pour les hommes, sur présentation de la carte d'électeur ou du livret militaire ; pour les femmes et les enfants, sur présentation d'une pièce d'état civil et l'attestation de deux témoins.

**Certificat de non séparation de Corps et non Divorcé.** — Sur présentation d'un acte de mariage récent et l'attestation de deux témoins.

**Certificat de propriété.** — Etabli par le Maire pour les sommes égales ou inférieures à 500 francs, par le Juge de Paix pour les sommes supérieures à 500 francs.

Ce certificat est délivré par le Maire, sur présentation du bulletin de décès, de pièces d'état civil des héritiers et l'attestation de deux témoins.

**Certificat de Vie.** — Délivré à l'intéressé sur l'attestation du bulletin de naissance ou livret de famille et, s'il y a lieu, du titre de pension.

Les enfants devant faire l'objet d'un certificat de vie devront être présentés.

**Certificat de Vie Procuration.** — Se présenter avec le titre de pension, un certificat médical et une pièce d'état civil du mandataire.

**Chevaux (Déclaration des).** — Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules doivent en faire la déclaration à la Mairie, tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 16 janvier.

**Chiens (Taxe sur les chiens).** — Déclarer chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au 15 janvier, tout changement survenu dans le nombre ou la catégorie des chiens que l'on possède.

Taxes : 1<sup>re</sup> catégorie (chiens d'agrément), 20 francs ; 2<sup>e</sup> catégorie (chiens de chasse), 10 francs ; 3<sup>e</sup> catégorie (chiens de garde), 5 francs.

Les personnes ne possédant plus de chiens doivent en faire la déclaration à la Mairie. Réçu de leur déclaration leur sera délivré. Faute de cette déclaration, la taxe continue à courir. Toute fausse déclaration, déclaration inexacte ou défaut de déclaration rendent les propriétaires de chiens passibles de majorations de taxe.

**Cimetière.** — L'entretien des cimetières est assuré par le Service d'Architecture.

**Colonies scolaires.** — La Caisse des Ecoles organise chaque année des colonies scolaires.

Consulter les affiches en mai et juin en vue des inscriptions.

**Débts de boissons.** — Toute transmission de débit doit être déclarée au préalable par le tenancier et son successeur : 1<sup>o</sup> à la Mairie (se munir du livret militaire) ; 2<sup>o</sup> au Bureau de la Régie.

L'ouverture de nouveaux débits est interdite, sauf pour la vente de boissons hygiéniques.

**Décès.** — Etat civil. A déclarer aussitôt le décès connu, soit par la famille ou par toute autre personne en produisant, autant que possible, des pièces d'état civil ou d'identité du défunt.

**Dépenses communales.** — Service de la Comptabilité. Production des factures et mémoires. Etablir les factures de moins de 50 francs un apier libre (en double exemplaire).

Pour les dépenses supérieures à 50 francs, produire une facture sur papier libre et une autre sur papier timbré.

**Droits de Voirie.** — C'est le Service de la Voirie qui est chargé de l'application des droits de Voirie et de l'établissement du rôle. Ces droits sont perçus par le Receveur Municipal. Les réclamations doivent être faites au Bureau de la Voirie.

**Eclairage public.** — L'éclairage public au gaz ou à l'électricité est assuré par la Ville et le bureau de la Voirie en la surveillance.

**Ecoles (Inscription aux).** — Bureau des Ecoles.

Pièces à produire : 1° Bulletin de naissance de l'enfant ou livret de famille des parents ; 2° certificat constatant que l'enfant a été vacciné ; 3° quittance de loyer ou certificat de domicile.

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 à 13 ans révolus. Les parents ou personnes responsables de l'enfant doivent 15 jours au moins avant l'époque de la rentrée des classes, faire savoir au Maire s'ils entendent faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille, ou dans une école publique ou privée, en indiquant dans ces deux derniers cas, l'école choisie.

Les enfants inscrits à une école publique ou privée sont astreints à la fréquentation régulière de cette école. Lorsqu'un enfant manque momentanément l'école, les parents ou personnes responsables doivent immédiatement faire connaître au Directeur ou à la Directrice, le motif de son absence.

**Encouragement national aux familles nombreuses.** — Exclusivement réservé aux familles de nationalité française.

Montant de l'allocation : 30 francs par mois par enfant légitime allocataire.

Comme pour l'Assistance aux familles nombreuses, ces allocations sont attribuées :

Au ménage à partir du 4<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans, au veuf à partir du 3<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans, à la veuve, à partir du 2<sup>e</sup> enfant de moins de 13 ans.

Sont également assimilés aux enfants de moins de 13 ans les enfants de 13 à 16 ans, pourvus d'un contrat écrit d'apprentissage.

Les enfants de 13 à 16 ans, poursuivant leurs études dans des établissements publics ou privés d'enseignement primaire, secondaire ou professionnel.

Les enfants de 13 à 16 ans, atteints d'une maladie incurable ou infirmes, à condition qu'ils ne touchent pas le secours à domicile, prévu par la loi du 14 juillet 1905, sur l'Assistance Obligatoire.

Pièces à produire :

Livret de famille.  
Bulletin de naissance des enfants de moins de 13 ans ou assimilés, légitimes ou légitimés.

Pour les enfants de 13 à 16 ans :  
Certificat constatant qu'ils sont pourvus d'un contrat écrit d'apprentissage ou poursuivent leurs études, ou sont atteints d'infirmités.

Certificat délivré par le Percepteur, constatant que ni le père, ni la mère, ni les enfants, ne sont inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu.

**Engagements volontaires.** — Les jeunes gens désirant contracter un engagement volontaire doivent s'adresser :

1° Pour les engagements dans l'armée de terre :  
Au Bureau Central de recrutement de la Seine, 71, rue Saint-Dominique, à Paris ;  
2° Pour les engagements dans la marine :  
Au Ministère de la Marine, rue Royale, à Paris.

**Internat maternel, primaire et professionnel.** — Conditions à remplir : être né de parents français et justifiant d'une résidence continue d'au moins 5 ans dans le département de la Seine ; appartenir soit à une famille privée du père ou de la mère, soit à une famille comptant au moins 3 enfants mineurs de 16 ans, ou être enfant de victime de la guerre ou d'accident du travail.

*Internat maternel :* âges d'admission, 2 ans pour les garçons, 4 ans pour les filles.

*Internat primaire :* moins de 11 ans.

*Internat professionnel (Ecole professionnelle de Vitry pour garçons),* avant 13 ans révolus ou être pourvu du certificat d'études primaires.

Le taux des bourses est variable ; la participation des familles est de 600 francs par an au minimum.

Adresser les demandes au Préfet de la Seine, Direction de l'Enseignement, 4<sup>e</sup> bureau des Services administratifs.

**Jury criminel.** — La liste des personnes appelées à composer le jury d'assises est dressée tous les ans en août, par la Commission cantonale.

Pour être juré, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale politique et d'être âgé de 30 ans et plus et de moins de 70 ans.

**Jury d'expropriation.** — Le jury d'expropriation est désigné chaque année en octobre par le Conseil général de la Seine. Le nombre des jurés s'établit proportionnellement au total de la population.

Les conditions d'inscription sont les mêmes que celles relatives au jury criminel, c'est-à-dire qu'il faut être électeur et avoir 30 ans et plus et moins de 70 ans.

**Signations.** — Pour obtenir une légalisation de signature, se présenter à la Mairie, muni de pièces d'identité et donner la signature en présence de l'employé. Il peut être suppléé à cette formalité par le dépôt préalable de la signature à égaliser. Ce dépôt est effectué généralement par certaines

personnes qui doivent fréquemment faire procéder à cette formalité : directeurs d'usines, chefs d'industries, etc.... Les signatures des certificats de domicile, de travail, etc.... sont également certifiées matériellement par les Commissaires de Police.

**Liste Electorale Agricole (Revision de la).** — Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 30 mai.

Inscription : être inscrit sur la liste électorale politique ; être Français depuis au moins 10 ans ; avoir 25 ans accomplis, 5 ans de résidence dans la commune et 3 ans au moins de profession agricole.

**Liste Electorale Consulaire (Revision de la).** — Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 15 septembre.

Inscriptions hommes et femmes : être Français, commerçant patenté et avoir cinq années révolues d'exercice et de domicile dans le ressort du Tribunal de Commerce de la Seine.

Présenter la patente et une pièce d'état civil.

**Liste Electorale Politique (Revision de la).** — Tous les ans, du 16 janvier au 4 février, ce dernier jour jusqu'à minuit.

Inscription : avoir 6 mois de résidence au 31 mars. Apporter engagement de location ou les 2 dernières quittances de loyer ou certificat de domicile légalisé par le Commissaire de Police ; carte d'électeur ou livret militaire.

**Liste Electorale Prud'hommeale (Revision de la).** — Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 20 avril.

Inscriptions hommes : être électeur, âgé de 25 ans accomplis, exercer sa profession depuis 3 ans (apprentissage compris).

Inscription femmes : être Française, avoir 25 ans accomplis, exercer sa profession depuis 3 ans (apprentissage compris).

**Logements vacants.** — Aux termes des lois des 1<sup>er</sup> avril 1926 et 29 juin 1929, les propriétaires ou gérants d'immeubles doivent faire connaître par des écriteaux extérieurs facilement lisibles de la rue, les logements vacants dans les immeubles qui leur appartiennent ou qu'ils administrent. L'affichage doit porter l'indication des prix et du nombre de pièces. Il en est de même, en ce qui concerne les hôtels, pensions de famille et locaux meublés.

Tous les logements vacants doivent également, dans la quinzaine qui suit la vacance, être déclarée avec indication du prix et du nombre de pièces par le propriétaire à la Mairie.

**Mariages.** — Etat civil. — Ils sont célébrés de 10 h. 30 à midi, les mardi, jeudi et samedi.

Pièces à produire : § 1. — A tout âge :

a) Célibataires : acte de naissance (délivré depuis moins de trois mois). Certificat de domicile (établi par le propriétaire, gérant, principal locataire, ou concierge), indiquant un domicile d'une durée continue d'au moins six mois, et légalisé par le Commissaire de Police. Livret militaire ou certificat de réforme du futur (de 20 à 50 ans). — Certificat de contrat de mariage et bulletins de naissance des enfants à légitimer (s'il y a lieu).

b) Veuves ou divorcés : les mêmes pièces que ci-dessus, plus l'acte de décès du précédent conjoint, ou la copie de la transcription du jugement de divorce.

c) Militaires : permission écrite pour tout militaire ou assimilé, en activité de service, soit :  
1° Comme officier ou assimilé, du Ministre de la Guerre ou de la Marine ;  
2° Comme homme de troupe (sous-officier, soldat ou marin) du Conseil d'administration du corps, service ou unité.

d) Dispenses : requête établie sur papier timbré à 3 fr. 60 avec engagement (sauf en cas d'indigence) d'acquitter les droits de sceau et comportant légalisation de la signature des futurs. Joindre les extraits sur timbre des actes nécessaires motivant la dispense d'âge de parenté, ou d'alliance.

e) Etrangers : carnet d'identité délivré par la Préfecture de Police à Paris, ou le récépissé provisoire de déclaration. — Certificat de coutume délivré par le Consul à Paris, mais jusqu'à 15 ans seulement. Originaux des pièces d'état civil visés par le Consul, timbrés au timbre français du format et légalisés (exceptés ceux provenant de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, de la Suisse et de la Principauté de Monaco), par le ministre des Affaires Etrangères à Paris.

Pièces écrites en langue étrangère, traduites en français, par un interprète (consulter en Mairie, la liste des interprètes agréés). Signature des interprètes légalisée par le Commissaire de Police.

§ II. — De 21 à 25 ans.

Les mêmes pièces qu'au § 1<sup>er</sup>, plus consentement des adoptants ou père et mère, ou, dans cet ordre, notification ou acte de décès. Le consentement de l'un d'eux suffit, il n'est donc pas nécessaire de fournir l'acte de décès de celui qui est décédé.

§ III. — Jusqu'à 21 ans :

Les mêmes pièces qu'au § I et II, moins la notification et en plus, si les adoptants ou père et mère sont décédés, consentement des aïeux paternels et maternels légitimes ou leurs actes de décès avec le consentement du conseil de famille.

Pour les enfants naturels, mineurs, non adoptés ou non reconnus, ou dont les adoptants ou les père et mère qui les ont reconnus sont décédés, autorisation du Tribunal Civil de première instance.

Légitimation des enfants naturels : en faire la déclaration avant le mariage.

1° Les enfants naturels reconnus légalement par leur père et mère, avant le mariage de ceux-ci (ou au moment de ce mariage), ont les mêmes droits que les enfants légitimes nés pendant l'union et il n'est pas fait mention de la reconnaissance dans l'acte de mariage de leurs parents.

2° Les enfants nés dans certaines circonstances et considérés comme adultérins, peuvent être maintenant légitimés au moment même du mariage de leurs auteurs, par un acte spécial (se renseigner à la Mairie).

**Mariages (Publication de).** — Etat civil. — Est faite dès le dépôt, à la Mairie du lieu de célébration du mariage, des pièces indiquées à la rubrique « mariage ». Durée de la publication : 11 jours.

**Matériaux sur la Voie Publique (Dépôt de).** — Bureau de la Voirie. — Demande d'autorisation sur papier timbré à 3 fr. 60, par les entrepreneurs.

**Médaille de la Famille Française.** — Ne peuvent obtenir la Médaille de la Famille Française que les mères de famille de nationalité française qui, par leurs soins éclairés, leur activité laborieuse et leur dévouement, auront fait un constant effort pour inspirer à leurs enfants, dans les meilleures conditions d'hygiène physique et morale, l'amour du travail et de la probité et le souci de leurs devoirs sociaux et patriotiques.

Le modèle de bronze est accordé aux mères de famille remplissant les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup>, lorsqu'elles auront eu cinq enfants légitimes simultanément vivants.

Lorsque les mêmes conditions étant remplies, le nombre des enfants est de huit, la médaille est en argent. Quand il est de dix, elle est de vermeil et porte le nom de médaille d'or.

Les enfants tués à l'ennemi, ou décédés des suites de blessures ou de maladies contractées aux armées pendant la guerre, comptent au même titre que les enfants vivants pour l'obtention de la médaille.

(Formule spéciale à remplir. Produire le livret de famille et bulletin de mariage).

**Naissances (Déclaration de).** — A faire dans les trois jours non compris celui de l'accouchement. Se présenter muni du livret de famille, ou à défaut, des pièces d'état civil, ainsi que du certificat de constatation de naissance remis au moment de l'accouchement, par le médecin ou la sage-femme. Les étrangers sont tenus de présenter leurs cartes d'identité ou le récépissé provisoire de déclaration.

**Natalité (Primes de).** — Primes départementales à partir du 3<sup>e</sup> enfant de nationalité française, légitime ou naturel reconnu, né depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1921. Pièces à produire : 1° demande sur formule remise par la Mairie ; 2° livret de famille ; 3° certificats de domicile (2 années au moins dans le département de la Seine).

Les primes départementales sont fixées aux taux suivants :

350 francs pour le 3 <sup>e</sup> enfant.	
450 — — — — — 4 <sup>e</sup> —	
550 — — — — — 5 <sup>e</sup> —	
650 — — — — — 6 <sup>e</sup> —	
750 — — — — — 7 <sup>e</sup> —	
800 — — — — — 8 <sup>e</sup> —	et au-dessus.

Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925, il est également créé des primes de prévoyance en faveur des familles qui bénéficieraient de l'attribution d'une prime à la naissance.

Cette prime sera acquise dès que l'enfant aura atteint l'âge d'un an. La valeur en sera uniformément de 500 francs.

Une moitié de cette prime servira à constituer auprès de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse une rente viagère, à capital aliéné, en faveur du père ou de la mère, ou de chacun d'eux, par versements égaux, pour l'âge de 60 ans, sauf anticipation pour le cas d'invalidité dans les conditions de l'article 2 de la loi du 20 juillet 1896.

L'autre moitié servira à constituer auprès de la Caisse Nationale d'Assurance, en cas de décès, une assurance de capital différé sur la tête de l'enfant pour l'âge de 25 ans avec aliénation du versement.

Le capital différé sera, à son échéance, divisé par parts égales entre tous les enfants, vivants ou représentés par des descendants, au vu d'un certificat émanant du juge de paix du dernier domicile des parents et faisant connaître les ayants droit, la date et le lieu de leur naissance. La part de ceux qui n'auront pas atteint l'âge de 25 ans sera affectée par la Caisse Nationale d'Assurance à la constitution pour chacun d'eux et à son profit personnel d'un nouveau capital différé pour l'âge de 25 ans, avec réserve du versement.

Toutefois, en cas de mariage de l'assuré avant l'âge de 25 ans, l'échéance du capital différé est anticipée sur sa demande moyennant justification des conditions de santé nécessaires dans la forme prévue par le règlement d'administration publique du 27 avril 1900 relatif aux assurances mixtes. La modification du capital assuré s'effectue d'après le tarif en vigueur au moment du versement.

**Naturalisation.** — Les demandes sont instruites : 1° en province par les Préfets ; 2° à Paris et dans le département de la Seine, par le Préfet de Police.

Tous les renseignements et demandes quelconques doivent donc être adressés directement au Préfet compétent.

Les étrangers domiciliés dans le département de la Seine doivent s'adresser à la Mairie de Police, rue de Lutèce (service des Etrangers, Bureau des Naturalisations, Pavillon de la Cour).

**Nettoieinent de la Voie Publique.** — Le nettoieinent de toutes les voies publiques est assuré par le personnel communal, ainsi que l'entretien de toutes les voies urbaines et des chemins vicinaux ordinaires. Les routes départementales et les chemins de Grande Communication sont entretenus par le Service des Ponts et Chaussées.

**Nourrices (Livret de).** — Etat civil. — Remis après enquête, à toute personne désirant prendre, à son domicile, un enfant âgé de moins de 2 ans. Avant le placement de l'enfant, la nourrice doit se présenter à la Mairie avec son livret de famille ou son bulletin de naissance et un certificat médical constatant son état de santé.

Pour la garde des enfants de plus de 2 ans, demander l'autorisation à la Préfecture de Police.

**Nourrice (Placement en).** — Déclaration à faire par les parents à l'état civil, dans les 3 jours du placement, en présentant le livret de la nourrice et le livret de famille des parents, ou, à défaut, le bulletin de naissance de l'enfant.

**Ordures ménagères.** — L'enlèvement des ordures ménagères est effectué par un entrepreneur sur adjudication. Le Bureau de la Voirie est chargé de l'organisation et de la surveillance de cet enlèvement.

**Pares, Squares.** — L'entretien des pares et squares est assuré par le Bureau de la Voirie.

**Pensions militaires (Mutilés et Réformés).** — Bureau des Pensions. — Les mutilés et réformés trouveront à la Mairie tous les renseignements utiles relatifs à leurs droits à pension ; rappels d'arrangements, procédure à suivre pour l'obtention des titres ; gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques ; cartes d'invalidité, invalidité d'au moins 2 p. 100 (transports à tarif réduit) ; carte de priorité pour les transports en commun.

**Permis de chasse.** — Présenter des pièces établissant la nationalité et l'état civil.

La Préfecture de Police délivre les permis généraux, ainsi que le permis départemental, exclusivement pour la Seine et les arrondissements de Versailles, Corbeil et Pontoise.

**Pigeons voyageurs (Déclaration de).** — Les propriétaires de pigeons voyageurs doivent en faire la déclaration à la Mairie, tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 16 janvier.

**Pupilles de la Nation.** — La loi du 27 juillet 1917, modifiée par celle du 26 octobre 1922, a institué les « Pupilles de la Nation ». Les enfants qui peuvent être Pupilles de la Nation sont : ceux dont le père, la mère ou le soutien a péri victime militaire ou civile de l'ennemi.

Ceux qui sont nés ou qui ont été conçus avant la fin des hostilités (24 octobre 1919), dont le père, la mère, ou le soutien est dans l'incapacité de gagner sa vie, en raison de blessures reçues ou de maladie contractée ou aggravée par suite de la guerre.

Les « Pupilles de la Nation » peuvent obtenir des subventions d'entretien, d'études, d'apprentissage, de maladie, d'établissement, etc. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie.

**Reconnaisances (Déclaration de).** — Etat civil. Peut être reçue dans n'importe quelle Mairie ou étude de notaire. Pièces à produire : bulletin de naissance de l'enfant, bulletin de naissance de la personne désirant signer l'acte de reconnaissance.

**Règlement sanitaire.** — Pour les renseignements, s'adresser au Bureau Municipal d'Hygiène.

**Soins gratuits aux victimes de la guerre.** — Pour se faire inscrire sur les listes spéciales, présenter à la Mairie :

a) Si l'intéressé est réformé temporaire ou définitif :

Le livret de pension.

La notification ministérielle de décret de concession de pension portant diagnostic médical.

b) Si l'intéressé est en instance de pension et porteur d'un titre de paiement d'allocation provisoire d'attente :

Se munir de ce titre de paiement et du certificat modèle 10 portant diagnostic de réforme et délivré par le centre de réforme.

**Subventions (Demandes de).** — Toutes les demandes de subventions émanant d'œuvres ou de sociétés doivent être adressées au Maire, au mois de juin.

Les dossiers sont soumis au Conseil Municipal.

**Vaccination et Revaccination obligatoires.** — Bureau Municipal d'Hygiène. La vaccination est obligatoire dans la première année de la vie, la revaccination dans les 11<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> années.

Séances publiques et gratuites annoncées par voie d'affiches.

LISTE ALPHABÉTIQUE  
DES  
INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS  
DE CLAMART

Classés par

PROFESSIONS

Nous comptons sur l'indulgence de nos clients et de nos lecteurs pour excuser les erreurs et omissions qui se rencontrent forcément dans la première édition de tout ouvrage de ce genre, et nous les assurons que des améliorations notables seront apportées à la 2<sup>e</sup> édition de nos *Annuaire Communaux de la Seine*, notamment en ce qui concerne les *plans* de toutes les communes traitées dans nos *Annuaire*.

Nous serions heureux si nos clients et lecteurs voulaient nous communiquer leurs critiques ou leurs conceptions nouvelles au sujet de nos *Annuaire*. Cette collaboration bénévole nous permettrait de satisfaire plus complètement nos lecteurs et d'arriver ainsi à notre but, qui est de fournir des ouvrages *complets et exacts*.



pour la maman qui allaite



la santé au foyer



pour les personnes âgées

# tous en profitent parce que:



pour le sevrage



## LE MALT D'ORGE :

C'est le grain en puissance de vie avec les réserves nutritives qui assurent la première alimentation de la jeune plante.

Hydrates de carbone, phosphates organiques, diastases, vitamines.



pour la croissance



contre le surmenage



## LE LAIT :

Nourriture naturelle des nouveau-nés, il renferme, dosé par la nature, l'indispensable ensemble alimentaire pour le développement de l'enfant.

Albumine, graisse, lactose, sels minéraux assimilables, vitamines.



pour les sportifs



contre l'insomnie



## L'ŒUF :

Embryon de vie et magasin à vivres du poussin, il renferme toute la matière créatrice de substance osseuse, musculaire et nerveuse.

Albumine, graisse, lécithine, lipoides, vitamines.



## LE CACAO :

Substance aromatique qui fournit néanmoins son apport de graisse (beurre de cacao) et d'hydrate de carbone.



Ces aliments, sources naturelles d'énergie, entrent dans l'Ovomaltine sous l'espèce de leur substance nutritive active sélectionnée sur la matière fraîche et non pas à l'état de simple mélange de produits préalable-ment manufacturés.



pour la convalescence



Pharmacies, herboristeries et bonnes maisons d'alimentation

Echantillon gratuit à adresser aux Etablissements Wander CHAMPIGNY (SEINE)

# OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

# LISTE ALPHABÉTIQUE

PAR

# PROFESSIONS

Des Industriels et Commerçants de Clamart

## 1931

**Agences de vente et location d'Immeubles et de Propriétés.**

Agence du Marché, 35, r. de Sèvres.

Terrains — Maisons  
Fonds de Commerce  
Locations — Assurances  
Gérances d'Immeubles  
- Prêts hypothécaires -

**AGENCE du MARCHÉ  
A. DE HANSY**  
35, rue de Sèvres.  
Tél. : Clamart 04-88.

Agence Métayer, 10, r. de Vanves.

Bléchet, 39, r. Victor-Hugo à Malakoff.

Bornot, 181, av. Victor-Hugo.  
Capeville, 1, r. René-Samuel.  
Habert, 114, av. Victor-Hugo.  
Kansky, 34, r. de Sèvres.

### Architectes.

Couture, 17, r. de Vanves.  
Echaudat, 3, r. Hébert.  
Fouquet, 222, r. de Paris.  
Ganconi, 50, r. de Vanves.  
Paris, 111, r. de Paris.  
Rastoneix, 16, r. Louis-Dupont.

### Articles de Paris.

Femmerlé 82, r. de Paris.

### Assurances (Agents d').

Doyen, 12, villa du Coteau.  
Especlé, 15, r. des Volontaires.  
Fleureau, 37, r. Lazare-Carnot.  
Hottron, 243, r. de Paris.

Lance, 13, r. Louis-Dupont.  
Pelté, 54, r. de Paris.  
Rozet, 27, r. Pierre-Louvier.  
Vautrin, 29, r. Chef-de-Ville.

### Automobiles (Accessoires pour).

Doussinaud, 25, r. de Paris.

### Avocats.

Nathaire, 14, r. Louis-Guespin.  
Stéphany, cité d'Agry.

### Balances.

Bellanger, 16, av. du Bois-de-Boulogne.

### Bazars.

Caron, 17, r. de Sèvres.  
Chiron, 60, av. Schneider.  
Delafosse, 95, av. de Chevreuse.  
Lebeau, 136, av. du Bois-de-Boulogne.  
Leblanc, 222, r. de Paris.  
Marcoli, 8, r. de Paris.  
Menaud, 52, r. Chef-de-Ville.  
Savry-Retz, 4, r. René-Samuel.

### Beurres, Œufs et Fromages.

Avril, 203, r. de Paris.  
Bourgeron, 34, r. de Paris.  
Bousard, 197, r. de Paris.  
Buissau, 5, r. Denis-Gogue.  
Daché, 194, av. Victor-Hugo.  
Dormergue, 14, r. de Sèvres.  
Fabre, 17, r. de Sèvres.  
Thievin, 237, r. de Paris.  
Turquet, 70, r. de Paris.

### Bières (Entrepôts de)

Barel, 6, r. de Bièvres.  
Fougera, 180, r. de Paris.

### Bijoutiers.

Roulot, 20, allée Bel-Air.

### Bimbeloteries.

Durmont, 101, av. Marguerite-Renaudin.  
Peyrot, 25, r. de Fleury.  
Radet, 43, r. Condorcet.  
Tourelles, 47 ter, r. de Paris.

### Blanchisseurs.

Alepéc, 21, r. de Chatillon.  
Amy (V<sup>ve</sup>), 101, r. de Fleury.  
Blanchetière, 10, r. Hébert.  
Blanchisserie Renova, 10, pl. de l'Église.  
Boulanger, 31, r. de Paris.  
Bracchi, 10, r. de Sèvres.  
Chevillon, 43, r. Chef-de-Ville.  
Clergeon, 5, r. du Troisy.  
Degroiselle, 39, r. du Troisy.  
Delaby, 59, r. du Troisy.  
Guiffet, 36, r. de Sèvres.  
Lechevallier, 20, r. Chef-de-Ville.  
Lecrinier, 45, r. du Troisy.  
Ledanseur, 48, r. de Paris.  
Leroy, 2, r. de la Fontaine.  
Papou, 22, r. de Liège.  
Pasdeloup, 57, r. du Troisy.  
Pronteau, 31, r. du Troisy.  
Roulin, 110, av. du Bois-de-Boulogne.

### Bonneterie.

Paulet, 62, r. de Paris.

### Boucheries.

Bellanger, 251 bis, r. de Paris.  
Bertrand, 66, r. de Saint-Cloud.  
Binet, av. des Marronniers.  
Breuil, 12, av. de Chevreuse.  
Cheron, 54, r. de Paris.  
Clément, 7, r. du Troisy.  
Corveau, 7, r. Chef-de-Ville.  
Croizé, 146, av. du Bois-de-Boulogne.  
Ferrières, 146, r. de Paris.  
Gallet, 203, r. de Paris.  
Gougeon, 374, r. de Chevreuse.  
Hervilly, 21, r. de Paris.  
Jeaudeau, 65, av. du Bois-de-Boulogne.  
Laisney, 5, r. du Troisy.  
Leclerc, 48, r. de Paris.  
Legardeux, 3, r. de Midi.  
Léonard, 25, r. de Sèvres.  
Martin, 12 bis, r. Hébert.  
Molin, 54, av. Schneider.  
Moranne, 79, av. du Bois-de-Boulogne.  
Percevault, 39, r. de Sèvres.  
Perier, 404, r. de Chevreuse.  
Promeyrat, 6, r. du Pavé-Blanc.  
Théot, 4, r. Brissard.  
Tissot, 10, r. des Vignes.

### Boucheries hippophagiques.

Plançais, 53, r. de la Vallée-du-Bois.  
Seigle, 27, r. Lazare-Carnot.

### Boulangeries.

Boré, 29, r. de Paris.  
Bouton, 51, r. Condorcet.  
Chevrollier, 45, av. du Bois-de-Boulogne.  
Daguet, 19 bis, r. Hébert.  
Fittes, 208, r. de Paris.  
Georges, 175, av. Victor-Hugo.  
Lambert, 58, av. Schneider.  
Lefebvre, 70, r. de Paris.  
Marceau, 1, r. de la Fontaine.  
Renier, 35, r. de Paris.  
Roche, 201, r. de Paris.  
Vandekerckhove, 8, r. du Pavé-Blanc.

**Bourelriers.**

Miguet, 82 bis, r. de Paris.

**Briques et Tuiles.**Constant, 121, rte de Chevreuse.  
Lafontaine, 271, r. de la Cavée.**Brosses.**

Durand, 11, cité Victor-Hugo.

**Bureaux  
(Fournitures pour).**Blamont, 47, r. Hébert.  
Chasselaud, 2 bis, r. de Paris.  
Maréchal, 31, r. de Paris.  
Méra, 202, r. de Paris.  
Renon, 79, av. du Bois-de-Boulogne.**Cafés.**

Boutillier, 40, r. Denis-Gozue.

**Cafés - Limonadiers**Adrau, 10, r. Chef-de-Ville.  
Anglerand, 73, av. du Bois-de-Boulogne.  
Barlanéc, 98, r. du Parc.  
Baronnét, 6, r. Brignolles-Galiera.  
Baumann, 83, r. des Roissis.  
Bille, 6, r. du Troisy.  
Bouillé, 92, rte de Chevreuse.  
Bourienne, 35, r. Thiers.  
Briac, 20, r. Lazare-Carnot.  
Brunerie, 31, r. de Troisy.  
Calixte, 10, r. J.-J.-Rousseau.  
Cassigneul, 40, r. Lazare-Carnot.  
Castet, 70, r. du Pavé-Blanc.  
Chaffard, 73, rte de la Garenne.  
Chanterau, 21, r. de Vanves.  
Charpentier, 46, imp. Gaston.  
Chouleur, 47, r. du Pavé-Blanc.  
Clément, 28, r. de Sèvres.  
Costes, 34, r. de Paris.  
Courcoule, 24, r. de la Porte-du-Trivaux.  
Desaige, 87, r. de Saint-Cloud.  
Désiré, 25, av. Schneider.  
Diard, 72, av. de Chevreuse.  
Doridot, 259, r. de Paris.  
Dubois, 9, r. des Monts.  
Dubreuil, 2, r. Brissard.  
Dugué, 1, r. Traversière.  
Durand, 1, r. Hébert.  
Durieux, 166, av. Victor-Hugo.  
Fontaine, 6, r. de Meudon.  
Foubelle, 52, r. du Moulin-de-Pierre.  
Fouchet, 8, av. René-Samuel.  
Gaffet, 56, r. Bonnelais.  
Geretti, 317, r. de la Cavée.  
Ginisti, 65, av. de Chevreuse.  
Gistais, 73, av. Schneider.  
Grimal, 5, av. René-Samuel.  
Guezet, 10, r. de Vanves.  
Guillien, 1, av. René-Samuel.  
Guinaud, 72, r. de Sèvres.Hamon, 101, av. Marguerite-Renaudin.  
Heidinger, 27, r. de Paris.  
Herfort, 125, rte de Chevreuse.  
Hinsinger, 175, av. Victor-Hugo.  
Imbert, 8, av. des Plantanes.  
Ironde, av. des Marronniers.  
Jeannin, 34, av. Victor-Hugo.  
Jourdin, 63, r. des Roissis.  
Jourdreu, 97, av. du Bois-de-Boulogne.  
Labrosse, 10, av. de Chevreuse.  
Lacombe, 20, r. Brignolles-Galiera.  
Lapeyre, 46, r. du Châtillon.  
Laroussinie, 202, r. de Paris.  
Lathiere, 224, av. Victor-Hugo.  
Leautrou, 2, r. de Sèvres.  
Lebeaux, 30, r. Chef-de-Ville.  
Lebret, 22, r. de l'Église.  
Lefevre, 6, r. Alfred.  
Lefevre, 231, r. de Paris.  
Le Godivèse, 24, av. de Chevreuse.  
Letur, 4, av. René-Samuel.  
Loussert (Vve), 46, r. Condorcet.  
Merisse, 45, rte de Chevreuse.  
Petithory, 90, r. du Pavé-Blanc.  
Pidance, 80, av. du Bois-de-Boulogne.  
Prod'homme, 118, av. du Bois-de-Boulogne.  
Rachm, 35, r. du Troisy.  
Ramus, 12, r. de Paris.  
Rey, 2, rte de Chevreuse.  
Roose, 7, r. de la Cavée.  
Roseau, 251, r. de la Cavée.  
Rosier, 62, r. de Paris.  
Rouchon, 23, r. du Châtillon.  
Routard, 12, r. Chef-de-Ville.  
Roy, 42, r. de la Forêt.  
Sague, 58, av. de Chevreuse.  
Schal, 39, r. de Bièvres.  
Simon, 324, rte de Chevreuse.  
Simon, 10, r. Taboisse.  
Tamalet, 311, r. de la Cavée.  
Triannat, 23, r. du Troisy.  
Verdier, 13, r. du Troisy.  
Vrelagnet, 261, r. de Paris.  
Vinzent, 24, av. Schneider.  
Zalozny, 223, av. du Petit-Clamart.**Carrossiers.**

Lamourry, 55, r. du Troisy.

**Cartonnages et  
Cartons.**

Duffour, 37, r. Chef-de-Ville.

**Chapeliers.**

Wasksmann, 5, r. Hébert.

**Charbons de terre  
(gros et demi-gros)**Alayrac, 31, r. de Sèvres.  
Bathedou, 15, r. de Vanves.  
Cruel, 13, av. Schneider.  
Dordé, 1, av. de la République.  
Dubus, 73, r. de Paris.  
Lemoine, 92, av. Marguerite-Renaudin."Les Combustibles Réunis"  
(Sté anon.), 69, r. Saint-Lazare.**LES COMBUSTIBLES  
RÉUNIS**Anthracite de toutes provenances  
Bois — Charbons de bois — Coke

Chantier :

31, rue de Sèvres. Clamart

Commandes au siège :

69, rue Saint-Lazare. Paris

Tél. : Trinité 97-67 et 97-68.

Tirlet, 2, r. du Troisy.

**Charcutiers.**Baligaud, 371, r. de la Cavée.  
Chauveau, 1, r. du Troisy.  
Corniquel, 208, r. de Paris.  
Farrot, 59, r. de Paris.  
Marie, 16, r. de l'Église.  
Mesnage, 45, av. du Bois-de-Boulogne.  
Neveu, 1 bis, r. de Sèvres.  
Perrin, 19 bis, r. Bonnelais.  
Poupardin, 176, av. Victor-Hugo.  
Trouillet, 173, av. Victor-Hugo.**Charpentiers.**Bonmarchand, 78, r. du Moulin-de-Pierre.  
Castel, 195, av. Marguerite-Renaudin.  
Giffard, 17, av. Schneider.**Charrons.**Boulard, 3, av. de Chevreuse.  
Robert, 7, av. Victor-Hugo.**Chauffage  
(Entrep. de).**

Cousin, 51, av. Marguerite-Renaudin.

**Chaussures.**Martin, 60, r. de Paris.  
Prévost, 25, r. Lazare-Carnot.**Coiffeurs.**Bourois, 10, r. Lazare-Carnot.  
Briard, 14, r. de Paris.  
Daniel, 231, r. de Paris.  
Fritsch, 102, av. du Bois-de-Boulogne.  
Grossmann, 12, r. de l'Église.  
Hornet, 64, r. de Paris.  
Jamon, 317 bis, r. de la Cavée.  
Levy, 208, r. de Paris.  
Lottier, 4, r. Hébert.  
Maggiore, 33 bis, r. Chef-de-Ville.  
Naupée, 155, av. Victor-Hugo.  
Poitèreau, 8, r. du Troisy.  
Riols, 17, r. de la Vallée-du-Bois.  
Robert, 17, r. du Troisy.  
Serre, 21, r. de Sèvres.  
Taine, 36, r. de Paris.  
Thomas, 7, r. de la Cavée.  
Vanoutryve, 52, r. de Paris.**Confektions.**Chateau, 17, av. des Tilleuls.  
Rodier, 4, r. du Pavé-Blanc.**Confiseries.**Petit, 25, r. de Paris.  
Rouillé, 227, r. de Paris.  
Schoepp, 52, r. de Paris.**Cordonniers.**Guillemin, 13, r. de Sèvres.  
Lauer, 11, av. du Bois-de-Boulogne.  
L'Hullery, 217, r. de Paris.  
Morice, 8, r. Chef-de-Ville.  
Morot, 14, r. du Troisy.  
Morot, 34, av. Victor-Hugo.  
Sauvadet, 1, r. Hébert.  
Schumacher, 36, r. de Paris.  
Teysandier, 32, r. de Paris.**Couleurs et Vernis.**Galesne, 25, r. de Sèvres.  
Pineau, 175, av. Victor-Hugo.  
Saquepée, 89, av. du Bois-de-Boulogne.**Couronnes.**

Chelin, 47, r. Brissard.

**Couteliers.**

Gouge, 10, r. de l'Église.

**Couturières.**

Beausoleil, r. Quen-de-Pic.  
Benez, 82, r. de Paris.  
Blangès, 14, r. Princesse-  
Chevalier, 51, r. des Truilles.  
Espanyette, 24, r. de Vanves.  
Gabrielle, 127, r. des Roissis.  
Maizier, 12, r. du Moulin-de-Pierre.

**Couvreurs-  
Plombiers.**

Boucher, 67, r. de Paris.  
Breard, 46, r. de Paris.  
Delhomme, 51, av. Schneider.  
Dugoud, 56, r. de Paris.  
Gatineau, 9, r. de Bièvres.  
Lecomte, r. Monplaisir.  
Mary, 44, r. des Tricots.  
Nicolas, 315, r. de la Cavée.  
Renon, 3, r. des Truilles.  
Richey, 44, r. de Sèvres.

**Cycles et Motos  
(Accessoires de).**

André Gaston, 359, r. de la Cavée.  
Henry, 58, r. de la Vallée-du-  
Bois.

**Déménagements.**

Moutard, 13, av. de Chevreuse.

**Dentistes.**

Dorin, 72 bis, r. de Paris.

Girard (Jules), chirurgien-  
dentiste de la Faculté de  
Médecine de Paris, reçoit  
tous les jours de 8 h. à 22 h.  
et sur rendez-vous, travaux  
très soignés, 2 bis, r. de  
Sèvres.

Jaquier, 114, av. Victor-Hugo.  
Montell, 22, r. de Paris.  
Rey, 9, r. de Saint-Cloud.

**Dessinateurs pour  
broderies.**

Rande, 3, r. Louis-Guespin.

**Eaux minérales.**

Michaud, 39, r. de Paris.

**Ébénistes**

Gallery, 229, r. de Paris.  
Noyer, 53, r. du Trosy.

**Electriciens.**

Masson, 52, av. Schneider.  
Tarride, 96, av. du Bois-de-Bou-  
logne.  
Venard, 66, r. de Sèvres.

**Électricité  
(Fournitures pour).**

Bertrand, 216, r. de Paris.  
Douchard, 2, r. Brissard.  
Gideron, 3, imp. de la Vallée-du-  
Bois.  
Gindre, 57, r. de Paris.  
Merle, allée Nouvelle.

**Épiceries.**

Adenis, 90, r. de Fleury.  
Ancelot, 88, av. Victor-Hugo.  
Bachot, 12, r. du Trosy.  
Berthier, 2, r. Hébert.  
Bertrand, 14, av. des Platanes.  
Bes, 45, r. du Pavé-Blanc.  
Bloch, 46, r. des Cloiaux.  
Brosset, 239, r. de Paris.  
Butti, 196, av. Marguerite-Renaud-  
din.  
Carlot, 25, r. du Capitaine-Tarron.  
Cellier, 125, rte de Chevreuse.  
Chabanne, 101, av. Marguerite-  
Renaudin.  
Chagnon, 87, r. du Parc.  
Chaux, 10, r. Lazare-Carnot.  
Chavoche, 25, av. Schneider.  
Coutassol, 3, av. des Tilleuls.  
Coquelet, 27, av. Schneider.  
Davoust, 40 bis, r. de Sèvres.  
Dechorgnat, 321, r. de la Cavée.  
Delacroix, 56, av. Schneider.  
Delannoy, 12, r. Condorcet.  
Deleros, 7, r. des Monts.  
Divo, 16, r. Lazare-Carnot.  
Drot, 253, r. de Paris.  
Dupont, 233, av. Victor-Hugo.  
Fau, 24, av. des Tilleuls.  
Février, 97, r. de Paris.  
Fleury, 25, av. de Chevreuse.  
Herrisse, 9, r. de la Forêt.  
Hnas, 349, av. de la Paix.  
Hue, 61, r. des Galvents.  
Huilbert, 12, r. des Monts.  
Jaquet, 142, av. du Bois-de-  
Boulogne.

Kaufmann, 132, r. de Paris.  
Lahorde, 88, av. Schneider.  
Lamothe, 80, rte de Chevreuse.  
Lassalle, 227, r. de Paris.  
Laye, 57, r. de Paris.  
Leduc, 317 bis, r. de la Cavée.  
Lormeau, 203, r. de Paris.  
Marguerit, 157, av. Victor-Hugo.  
Messias, 9, r. de la Ville.  
Meunier, 19, r. de Bièvres.  
Miccinli, 84, r. du Moulin-de-  
Pierre.  
Moraine, 14 ter, r. Hébert.  
Molot (V<sup>ve</sup>), 12 bis, r. des Vignes.  
Naulet, 30, r. Danton.  
Nebèche, 122, r. de l'Union.  
Noblet, 8, r. Chef-de-Ville.  
Ottolini, 224, av. Victor-Hugo.  
Perret, 34, av. Victor-Hugo.  
Peshherbe, 78, r. de Châtillon.  
Peshherbe, 3, r. Chef-de-Ville.  
Petrissons, 13, av. de Chevreuse.  
Porcheron, 63, r. des Roissis.  
Roche, 69, r. Hébert.

Rongier, 218, r. de Paris.  
Sanner (M<sup>me</sup>), 16, r. de Châtillon.  
Suzzi, 166, av. du Bois-de-Bou-  
logne.

Taupin, 8, r. du Pavé-Blanc.  
Tisserand, 48, r. de Vanves.  
Tolly, 85, r. Condorcet.  
Trabuchet, 39, du Parc.  
Turbure, 66, r. des Truilles.  
Vayssade, 1, pl. de l'Eglise.  
Vidal, 68, r. de Fleury.  
Zapletal (L. et J.), 18, r. de Meudon.

**Experts-  
Comptables.**

Catois, 1, r. Denis-Gogue.  
David, 201, r. de Paris.  
François, 32, r. Denis-Gogue.  
Tendron, 8, r. Adèle.  
Vachon, 8, de la Côte-du-Moulin.

**Files et Broderies.**

L'Hibitaut, 1, r. des Rochers.

**Fleuristes.**

Delaby, 28, r. de Paris.  
Lacavalerie, 22, r. de Vanves.

**Formes pour  
chaussures.**

Argence, 3, r. Alfred.

**Fruitiers.**

Baudet, 195, r. des Roissis.  
Benet, 17, r. des Ancais.  
Berthier, 2, r. Hébert.  
Daniel, 6, r. du Trosy.  
David, 12 bis, r. de Sèvres.  
Fabre, 3, r. du Trosy.  
Fourdrinier, 36, r. Chef-de-Ville.  
Martine, 39, r. de Paris.  
Nilot, 5, r. Thiers.  
Picot, 146, r. de Paris.

**Fumistes.**

Nepoux, 74, imp. Gaston.  
Pisani, 1, r. de l'Eglise.  
Ranzoni, 41, r. de Paris.  
Simon, 9, r. Hébert.

**Garages.**

Beauvais, 101, av. Victor-Hugo.  
Boucard, 22, av. Schneider.

Garage de la Forêt (Marcel de  
Changy), réparations d'au-  
to et de tous moteurs,  
vente, achat, échange de  
toutes voitures, 62, r. de  
Meudon. Tél. : Clamart 211.

Grand garage de Clamart, 134, r.  
de Paris.

Gros, 20, r. de Paris.  
Landuigne, 154, av. Victor-Hugo.  
Marseille, 3, r. de Sèvres.  
Médecis, 1, pl. de la Mairie.  
Robine, 34, r. Paul-Bert.

**Géomètres-  
Experts.**

Filleaud, 75, r. de Fleury.  
Giraud, 24, r. de Paris.

**Grains et  
Fourrages.**

Grossins, 19, r. Chef-de-Ville.  
Ladonne, 58, r. de Paris.  
Pienchot, 311, r. de la Cavée.  
Raffin, 371, r. de la Cavée.  
Saillard, 37, r. du Trosy.

**Herboristes.**

Duclaux, 41, r. de Paris.

**Horlogers.**

Bonneville, 27, r. de Paris.  
Talban, 215, r. de Paris.

**Hôtels.**

Bride, 31, r. du Trosy.  
Chaffard, 349, av. de la Paix.  
Hillebrandt (M<sup>me</sup>), 408, rte de  
Versailles.  
Jaladieu, 2, r. de Sèvres.  
Loiseau, 12, r. de Paris.  
Nachon, 5, pass. Balanche.  
Yvonneau (V<sup>ve</sup>), 15-17, r. Con-  
dorcet.  
Zosi, 243, rte de Chevreuse.

**Imprimeurs.**

Maillard, 106, av. Marguerite-  
Renaudin.  
Sté Isers, 197, av. Victor-Hugo

**Ingénieurs.**

Robin, 7, cité Lesnier.

**Institutions.**

Duhot, 22, r. de Saint-Cloud.

**Laiteries.**

Trellu, 2, r. Taboise.

**Librairies.**

Corey, 224, av. Victor-Hugo.  
Liezard, 1, pl. de la Mairie.

**Limes  
(Tailleurs de).**

Galley, 33, av. Schneider.

**Lingerie.**

Bazin, 180, r. de Paris.  
Dufouilloux, 157, r. de Paris.  
Geminel, 26, r. de Vanves.  
Lechevalier, 22, r. Chef-de-Ville.  
Roth, 14, r. du Trosy.

 **Lunetiers.**

Devos, 30, r. de Paris.

**Maçonnerie  
(Entrepreneurs de).**

Barret, 33 bis, r. Chef-de-Ville.  
Bonmarchand, 157 ter, r. de Paris.  
Brambilla, 6, imp. Sans-Soucis.  
Chonteaux, 8, r. Duffaut.  
Constantine, 3, av. Schneider.  
Del Missier et C<sup>ie</sup>, 47, av. du Bois-de-Boulogne.  
Demonté, sentier des Groux.  
Di Giovanni, 10, villa du Coteau.  
Ehrmann, 46 bis, r. Lazare-Carnot.  
Jourdan, 43, av. des Tilleuls.  
Lenoble, 33, r. de Sèvres.  
Lesage, r. Queu-de-Pic.  
Lothe, 6, chem. des Garments.  
Marie, 165, av. Victor-Hugo.  
Merle, 5, r. des Eglantines.  
Mourne, 47 bis, r. de Paris.  
Pachot, 1 bis, r. Lazare-Carnot.  
Paquet, 131, av. des Tilleuls.  
Pousardi, 239, r. de la Cavée.  
Ritz, 62, r. de Paris.  
Ritz, 4, av. René-Samuel.

**Maisons  
d'accouchements.**

Chave, 27, r. de la Côte-du-Moulin.

**Malles.**

Mamais, 82, r. de Paris.

**Marbriers.**

Bottemanne, 4, av. du Cimetière.  
Fabiani, 213, r. de la Cavée.  
Rouillard, 4, av. du Cimetière.

**Maréchaux-  
Ferrant.**

Deniau, 26, r. Chef-de-Ville.  
Piau, 371, r. de la Cavée.

**Maroquineries.**

Baglin, 47 bis, r. de Paris.  
Gauzon, 194, av. Victor-Hugo.

**Mécaniciens.**

Castagnani, 56, r. Bonnelais.  
Clément, 74, r. de Paris.  
David, 119, r. de Fleury.  
De Chanzy, 62, r. de Meudon.  
Dehateau, 171 ter, av. Victor-Hugo.  
Delaigrange, r. Lily.  
Lefourmeur, 7 bis, r. du Montoir.  
Milleret, 34, r. de l'Union.  
Nozières, 1, av. Victor-Hugo.  
Peinchaud, 59, r. de la Vallée-du-Bois.  
Perinot, 7, av. René-Samuel.  
Thuriot, 10, r. Brignolles-Galliera.  
Warlediau, 27, r. Lazare-Carnot.

**Médecins.**

Champagne, 117, r. de Paris.  
Damaniau, 25, r. Danton.  
Jaime, 419, av. Victor-Hugo.  
Mayer, 49, r. Gambetta.  
Miriél, 27, r. de Sèvres.  
Pernel, 205, r. de Paris.  
Rupin, 57, r. du Trosy.  
Sigwalt, 137, r. de Paris.  
Violet, 232, av. Victor-Hugo.

**Ménage  
(Articles de).**

Bleed, 179, r. de Paris.

**Menuisiers.**

Barthélemy, 22, av. des Platanes.  
Blanchet, 1, av. Marguerite-Renaudin.

Despaty, 7, r. Lazare-Carnot.  
Erbatte, 115, r. des Roissis.  
Ludcher, 57, r. du Trosy.  
Moreau, 47, av. Victor-Hugo.  
Petitpierre, 54, r. Pierre-Louvrier.  
Roumilly, 93, r. J.-J.-Rousseau.  
Schoenmakers, 22, av. Victor-Hugo.

**Merceries.**

Abraham, 42 bis, r. de Paris.  
Adenis, 82, av. du Bois-de-Boulogne.  
Arnold, 127, rte de Chevreuse.  
Astruc, 114, av. du Bois-de-Boulogne.  
Bouilly, 23, r. de Paris.  
Chassé, 36, r. de Paris.  
Dabricourt, 16, r. Chef-de-Ville.  
Genestine, 52, r. de Paris.  
Guibert, 98, av. du Bois-de-Boulogne.  
Houdchin, 97, r. de Paris.  
Lainé, 158, av. Victor-Hugo.  
Laudras, 88, av. Victor-Hugo.  
Lecomte, 9, r. de Sèvres.  
Liponsky, 4, r. Hébert.  
Morin, av. des Maronniers.  
Nottre, 181, r. de Paris.  
Padée, 2, r. du Châtillon.  
Prieur, 204, r. de Paris.  
Richard, 44, r. de l'Église.  
Semall, 17, r. de Sèvres.

**Mètres-  
Vérificateurs.**

Benard, 33 bis, r. Chef-de-Ville.  
Degivry, 98 bis, r. des Galvets.  
Julienne, 105, r. de Saint-Cloud.  
Loth, 2, r. Celine.  
Walden, 158, av. Victor-Hugo.

**Meubles.**

Lafaye, 75, r. de Paris.

**Miroitiers.**

Moy, 7, r. de Sèvres.

**Modistes.**

Enault, 52, r. de Paris.  
Lefleur, 34, r. Chef-de-Ville.  
Jouberton, 28, r. de Sèvres.  
Routhière, 208, r. de Paris.  
Verquin, 26, r. Paul-Bert.

**Mosaïque.**

Bacle, r. du Général-Négrier.

**Musique  
(Instruments de).**

Gelhardt, 239, r. de Paris.  
Mezner, 3, r. de Paris.

**Nouveautés.**

Villadon, 10, r. de Vanves.

**Parfumeurs.**

Renaud, 202 bis, r. de Paris.

**Pâtisseries.**

Bernard, 27, r. Bonnelais.  
Galory, 4, av. René-Samuel.  
Lafosse, 18, r. de Meudon.  
Lafoy, 11, r. de Paris.  
Lamy, 9, r. de Sèvres.  
Michel, 64, r. de Paris.  
Salabert, 17, r. du Trosy.

**Peinture et Vitrerie  
(Entrepreneurs de).**

Frapplier, 15 bis, r. Saint-Christophe.  
Henault, 26, av. de Chevreuse.  
Héros, 91, r. de Saint-Cloud.  
Laseaux, 78, r. de Paris.  
Marceau, 19, r. de Paris.  
Martin, 6, r. Gambetta.  
Martin, 82, av. Schneider.  
Pasquet, 10, r. de Paris.  
Reculé, 225, av. Victor-Hugo.  
Roux, 9, r. de Paris.

**Pensions  
de famille.**

Brun, 4, r. du Nord.  
Chaussée, 38, av. de Chevreuse.  
Duchêne, 12, r. de l'Église.  
Durieux, 13, r. de Bièvres.  
Guénard, 16, r. des Rochers.  
Rouquette, 14, r. du Moulin-de-Pierre.  
Tchakowski, 5, r. de Sèvres.  
Vincent, 246, av. Victor-Hugo.

**Pharmaciens.**

Belmont (J.), 57, r. de Paris.

**PHARMACIE D'ORDONNANCES**  
Toutes analyses.

Tous accessoires.  
Produits les plus purs.  
Prix les plus modérés.

**J. BELMONT**

PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE

57, r. de Paris, CLAMART

Téléphone : Clamart 02-87

Lesage, 16, r. de Paris.  
Nilot, 202 bis, r. de Paris.  
Rome, 45, av. Schneider.  
Roy, 26, r. de Paris.

**Phonographes.**

Lussagnet, 10, r. Lazare-Carnot.

**Photographes.**

Boutin, 19, r. de Paris.

**Pianos.**

Vade, 90, r. du Moulin-de-Pierre.

**Pierres fausses.**

Gilles, 23, r. des Acacias.

**Poissonneries.**

Abraham, 23, r. de Paris.  
Gagnerie, 1 bis, r. Pascal.  
Perier, 404, rte de Chevreuse.  
Trochel, 7, r. des Monts.

**Pompes funèbres.**

Chenot, 88, r. de Paris.  
Radel, 88, r. de Paris.

**Produits chimiques.**

Gamus, 21, r. Pierre-Louvier.  
Tchaïeff, 67, rte de Chevreuse.

**Propriétés (Vente et achat de).**

Métayer (R.), 200 bis, r. de Paris, Tél. : Clamart 02-28.

**Agence de la Fourche**

(R. MÉTAYER)

200 bis, Rue de Paris, CLAMART - Tél. : 02-28

Toutes Transactions Immobilières.

**Quincailleries.**

Bussat, 8, r. du Pavé-Blanc.  
Cadoret, 4, r. Lazare-Carnot.  
Davoust, 40, r. de Paris.  
Duriez, 40, r. de Paris.  
Terrier, 96, r. du Parc.

**Restaurants.**

Adam, 371, r. de la Cavée.  
Alliera, 131, r. de Fleury.  
Boulin, 120, r. du Parc.  
Bourgade, 2, r. Hébert.  
Bras, 371, r. de la Cavée.  
Carlier, 10, r. du Pavé-Blanc.  
Cassignat, 40 r. Lazare-Carnot.  
Chaffard, 349, av. de la Paix.  
Collet, 2, rte de Versailles.  
Dugné, 1, r. Traversière.  
Gimisty, 2, route de Versailles.  
Hériot, 1, pl. de la Mairie.  
Janvier, 192, r. des Lilas.  
Labougue, 261, r. de Paris.  
Latour, 146, av. du Bois-de-Boulogne.  
Mortier, 17, r. de la Vallée-du-Bois.  
Pourceille, 2, r. de Meudon.  
Rocalois, 109, r. de Paris.  
Vincent, 81, r. du Parc.  
Yvonneau, 15, r. Condorcet.

**Serruriers.**

Bonnard, 16, r. Chef-de-Ville.  
Cheron, 7, r. Hébert.

Chiron, 1, r. de la Vallée-du-Bois.  
Doussinaud, 2, r. Traversière.  
Leclerc, 38, r. de Paris.  
Molin, 4, allée Louise.  
Thierry, 1, av. Victor-Hugo.

**Sirops.**

Serve, 37, r. de Sèvres.

**Spécialités pharmaceutiques.**

Caron, 69, r. de Saint-Cloud.

**Tailleurs.**

Barazy, 196, r. de Paris.  
Dembsky, 12, r. de Sèvres.  
Lescocq, 28, r. du Chemin-de-Fer.  
Lucida, 111, r. de Paris.  
Tourneix, 3, r. Gambetta.

**Teintureries.**

Beschelmeier, 90, av. Victor-Hugo.  
Bogaert, 229, r. de Paris.  
Boullanger, 14 bis, r. Lazare-Carnot.  
Collas, 18, r. de Paris.  
Compain, 10, r. de Vanves.  
Giraldou, 31, r. du Trosy.  
Leclerc, 30, av. Victor-Hugo.  
Lecoix, 45, r. de Paris.  
Melcicou, 140, r. de Paris.  
Simon, 166, av. Victor-Hugo.  
Soueges, 58, av. Schneider.  
Touchet, 74, r. des Vignes.  
Verlet, 233, av. Victor-Hugo.

**Treillageurs.**

Etabl. Peignon, 124, r. de Paris.

**Tripiers.**

Turpin, 40, r. de Paris.

**Verreries.**

Bornot, 181, av. Victor-Hugo.

**Vétérinaires.**

Chaumont, 112, r. de Paris.

**Vins à emporter.**

Anthoine, 47 ter, r. de Paris.  
Arnaud, chemin de la Garenne.  
Dellot, 43, av. du Bois-de-Boulogne.  
Dunet, 47, r. de Paris.  
Gaudie, 38 bis, r. de la Vallée-du-Bois.  
Gontorbe, 41, av. du Bois-de-Boulogne.  
Guérin, 92, r. de Fleury.  
Guerrier, 56, av. du Bois-de-Boulogne.  
Lauvergeon, 7, r. de Fleury.  
Le Tallec, 180, r. de Paris.  
L'Hourneau, 216, r. de Paris.  
Margier, 157, av. Victor-Hugo.  
Mercedier, 371, r. de la Cavée.  
Morelle, 67, av. Marguerite-Renaudin.  
Noé, 204, r. de Paris.  
Piquet (M<sup>me</sup>), 7, r. Antoine-Courbarien.  
Poulnot, 201, r. de Paris.  
Riallaud, 112, av. du Bois-de-Boulogne.  
Vaudron, av. des Marronniers.  
Vinal, 193, r. de Paris.

**Volailles.**

Freulon, 88, r. de Fleury.  
Mouchau, 22, r. de Paris.

# GAUMONT-FRANCO-FILM-AUBERT

# SON CIRCUIT

COMPRENANT  
**46 SALLES**  
 REPRESENTANT  
**60.000 FAUTEUILS**  
**PROVINCE**

**PARIS**

- AUBERT-PALACE
- PALAIS ROCHECHOUART
- CAMÉO
- ELECTRIC
- ARTISTIC
- TIVOLI
- GRAND CINÉMA ST PAUL
- MONTRouGE PALACE
- MARCADET PALACE
- VOLTAIRE PALACE
- CINEMA CONVENTION
- GRAND CINEMA AUBERT
- REGINA PALACE
- GRENELLE PALACE
- PARADIS CINÉMA
- GAUMONT THÉÂTRE
- SPLENDID
- ELYSEES GAUMONT
- TRUÉ QUENTIN-BAUCHART
- GAMBETTA PALACE

- OLYMPIA
- GERGOVIA
- PALACE
- GROLEE
- LUMINA
- PALACE AUBERT
- TIVOLI
- EDEN
- PALACE AUBERT
- ALHAMBRA
- ALHAMBRA
- ELDORADO
- EDEN
- GRAND CINÉMA
- PALACE
- ALHAMBRA
- EMPIRE
- TRIANON
- ALHAMBRA
- ALHAMBRA
- EDEN
- EDEN
- ALHAMBRA
- EDEN
- ALHAMBRA

- BORDEAUX
- CLERMONT FERRAND
- GRENOBLE
- LYON
- LYON
- LYON
- LYON

- MARSEILLE
- MARSEILLE
- NIMES
- ST-ETIENNE
- STRASBOURG
- TOULON
- TOULON
- TOULOUSE
- REIMS
- REIMS
- BRUXELLES
- AVIGNON
- VALENCE
- GRENOBLE
- SAINTE-CHAMONDE
- ROMANS
- BOURGO
- VIENNE
- LYON

LA PLUS VASTE ET LA PLUS LUXUEUSE SALLE D'EUROPE  
**LE GAUMONT PALACE** **6.000 PLACES**  
 DIRECTION GÉNÉRALE DES THÉÂTRES  
 3, RUE CAULAINCOURT PARIS - TEL.: MARCADET 55-01,03



LISTE ALPHABÉTIQUE DES

# RUES

DE CLAMART

comprenant les noms des

**INDUSTRIELS ET DES COMMERCANTS**

classés

d'après leurs adresses.

~~~~~ La Direction des ~~~~~  
ANNUAIRES COMMUNAUX DE LA SEINE  
informe ses Clients qu'ils ne doivent, en  
aucun cas, régler le montant de leur publicité  
AVANT LA PARUTION DE L'ANNUAIRE

# GUIDE AÉRONAUTIQUE INTERNATIONAL

*Répertoire annuel de l'aviation mondiale*  
*Approuvé par la Société des Nations*

---

Texte en trois langues  
**ANGLAIS - FRANÇAIS - ALLEMAND**



Nombreuses cartes de routes aériennes, d'aéroports et plans de villes.

Tous les renseignements concernant l'aviation à l'usage :

des Constructeurs,  
des Voyageurs,  
des Compagnies aériennes,  
des Transitaires,  
des Pilotes,

et tous les renseignements relatifs à la poste aérienne.

---

Édité avec la collaboration  
des Autorités et des Organisations les plus éminentes  
de l'Aviation Internationale

---

Imprimerie CRÈTE

2, rue des Italiens, 2

PARIS (IX<sup>e</sup>)

# RUES DE CLAMART

## ACACIAS (avenue des)

← avenue des Platanes → chemin du Parc.

17 Benet, *fruitier*.  
33 Gilles, *fabr. pierres fausses*.

## ADÈLE (rue)

← rue des Closiaux → rue des Vignes.

8 Tendron, *expert-comptable*.

## ADOLPHE-SCHNEIDER (av.)

← place Marquis → 60 rue Brignole-Galliera.

3 Constantine *entrepr. maçonnerie*.  
13 Cruet, *march. charbons*.  
17 Giffard, *charpentier*.  
22 Boucard, *garage*.  
24 Vincent, *café*.  
25 Chavoche, *épiciier*.  
Desiré, *café*.  
27 Coquelet, *épiciier*.  
33 Galley, *tailleur de limes*.  
41 Rome, *pharmacien*.  
51 Delhomme, *couvreur*.  
52 Masson, *électricien*.  
54 Mollin, *boucher*.  
56 Delacroix, *épiciier*.  
58 Lambert, *boulangier*.  
Soueges, *teinturier*.  
60 Chiron, *bazar*.  
73 Gislais, *march. de vins*.  
82 Martin, *entrepr. peinture*.  
88 Laborde, *épiciier*.

## AGRY (cité d')

5 Stephany, *avocat*.

## ALEXANDRE-BARBAROUX (rue)

← 145, rue de Paris → 60, rue du Moulin-de-Pierre.

## ALFRED (rue)

← avenue Adolphe-Schneider → rue Brignole-Galliera.

3 Argence, *fabr. formes pour chaussures*.  
6 Lefèvre, *café*.

## ANATOLE-FRANCE (rue)

← route de Chevreuse → en impasse

## ANTOINE-CLÉMENT (rue)

← rue de Saint-Cloud. → rue L. Fizellier.

## ANTOINE-COURBARIEN (rue)

← avenue du Bois-de-Boulogne → sentier des Montquartiers.

7 Piquet (M<sup>me</sup>), *vins à emporter*.

## ANTOINE-GROSSIN (allée)

← rue des Garremants → avenue Victor-Hugo.

## ARSÈNE-GEORGES (allée)

← av. du Bois-de-Boulogne → sentier des Plains.

## AUBÉPINES (rue des)

← rue des Platanes → chemin de la Porte-Triveaux.

## AUGUSTINE (rue)

← rue de Saint-Cloud → rue L. Fizellier.

## AVENIR (allée de l')

← rue des Roissis → en impasse.

## BALANCHE (passage)

5 Nachon, *hôtel*.

## BAS-MONTROUX (sentier des)

← rue des Matrets → sentier des Montroux.

## BAUDRY (allée)

← av. Marg.-Renaudin → sentier des Petits-Pois.

## BEAUSÉJOUR (av.)

← rue Filleaud-Tiger → av. du Printemps.

## BEAU-SOLEIL (allée)

← av. M.-R. enaudin → en impasse.

## BEL-AIR (allée)

← av. M.-Renaudin → en impasse.

20 Roulot, *bijoutier*.

## BELLE-IMAGE (sentier de la)

← rue de Saint-Cloud → rue Denis-Gogue.

## BELLEVUE (impasse)

← petit sentier des Gaivents → en impasse.

## BERGÈRES (rue des)

← av. du Petit-Clamart → chemin de la Garenne.

## BIÈVRES (route de)

← rond-point du Petit-Clamart à Bièvres (S.-et-O.).

## BIÈVRES (rue des)

← 2, rue du Chef-de-Ville → avenue Chevreuse.

6 Barel, *entrepôt. de bières*.  
9 Galineau, *couvreur*.  
13 Durieux, *peinture famille*.  
19 Meunier, *épiciier*.  
39 Schaal, *café*.

## BLANCHE (allée)

← rue des Closiaux → av. Marguerite-Renaudin.

## BOIS (rue des)

← route de Chevreuse → rue Edison.

## BOIS-DE-BOULOGNE (avenue du)

← place Marquis → sentier des Montquartiers.

11 Lauer, *cordonnier*.  
16 Bellanger, *fabr. balances*.  
41 Goutorbe, *vins à emporter*.  
43 Deliot, *vins à emporter*.  
45 Chevrollier, *boulangier*.  
Mesnage, *charcutier*.  
47 Del Missier et C<sup>ie</sup>, *entrepr. maçonnerie*.

56 Guerrier, *vins à emporter*.  
65 Jaudeau, *boucher*.  
73 Anglerand, *café*.  
79 Moranne, *couvreur*.  
Renon, *fournit. bureau, march*.  
82 Adenis, *mercier*.  
183 Pidance, *café*.  
89 Saquepée, *couleurs et vernis*.  
96 Tarride, *électricien*.  
97 Jourdreu, *café*.

98 Guibert, *mercier*.  
100 Roulin, *blanchisseur*.  
102 Fritsch, *coiffeur*.  
112 Rialland, *vins à emporter*.  
114 Astruc, *mercier*.  
118 Prodhomme.  
136 Lebeau, *bazar*.  
142 Jaquet, *épiciier*.  
146 Croizé, *boucher*.  
Latour, *restaurant*.  
166 Luzzi, *épiciier*.

## BONNELAIS (rue)

← 34, rue de Châtillon → rue des Galvents.

19 bis Perrier, *charcutier*.  
27 Bernard, *pâtissier*.  
36 Castagnani, *mécanicien*.  
Galfet, *café*.

## BONNELAIS-NOUVELLE (rue)

← rue des Galvents → en impasse

## BOSQUETS (rue des)

← avenue de la Paix → route de la Garenne.

## BOULLET (allée)

← avenue M.-Renaudin → en impasse

## BOURCILLIÈRE (rue)

← chemin des Charbonniers → route de Versailles.

## BOURGEOIS (villa)

← rue Pierre-Corby → en impasse

## BRÉANT (allée)

← avenue Marg.-Renaudin → en impasse.

## BRIGNOLE-GALLIÈRA (rue)

← avenue Ad.-Schneider → carrefour de la Porte de Clamart.

6 Baronnet, *café*.  
10 Thuriot, *mécanicien*.  
20 Lacombe, *café*.

## BRISSARD (allée)

← rue Brissard → en impasse.

**BRISSARD (rue)**

← 37, rue Condorcet → 19, rue de Fleury.

- 2 Doudrich, *march. app. élect.*  
 Dubreuil, *café.*  
 4 Théot, *boucher.*  
 47 Chelin, *fabr. couronnes.*

**CAPITAINE-DEULLIN (rue du)**

← route du Pavé-Blanc → rue de la Plaine.

**CAPITAINE-TARRON (rue du)**

← avenue de la République → rue de la Bourcillière.

25 Carlot, *épicerie.***CARNETS (chemin des)**

← avenue de Chevreuse → route de Versailles.

**CARNETS (petit chemin des)**

← route de Chevreuse → chemin des Carnets.

**CARNETS (imp. des)**

← chemin des Carnets → en impasse.

**CAVÉE (rue de la)**

← route de Versailles → rue du Moulin-de-la-Tour.

- 7 Roose, *café.*  
 Thomas, *coiffeur.*  
 213 Fabiani, *marbrier.*  
 239 Ponsardi, *entrepr. maçonnerie.*  
 243 Geretti, *café.*  
 251 Roseau, *march. de vins.*  
 271 Lafontaine, *fabr. briques.*  
 311 Pienchot, *march. fourrages.*  
 Tamalet, *café.*  
 315 Nicolay, *plombier.*  
 317 bis Jamon, *coiffeur.*  
 Ledue, *épicerie.*  
 324 Dechorinat, *épicerie.*  
 329 André Gaston, *march. access. vélos.*  
 371 Adam, *restaurant.*  
 Bras, *restaurant.*  
 Baligaud, *charcutier.*  
 Fée, *boucher.*  
 Mercadier, *vins à exporter.*  
 Plau, *maréchal ferrant.*  
 Raffin, *march. grains.*

**OÉCILE-DINANT (rue)**

← 17, rue Condorcet → rue de Fleury.

**OÉLINE (rue)**

← rue de Bièvres → rue du Montoir.

2 Loth, *mètreur.***CERISIERS (cité des)**

← avenue Marg.-Renaudin → en impasse.

**CERISIERS (villa des)**

← Chemin de Saint-Cloud → en impasse.

**CHAILLOTS (sentier des)**

← rue de Fleury → chemin latéral-Sud.

**CHAMBERET (rue)**

← rue Georges-Huguet → en impasse.

**CHAMPS-FAUCILLON (rue des)**

← route de Versailles → chemin du Moulin-de-la-Tour.

**CHARBONNIERS (chem. des)**

← avenue de la Paix → chemin du Petit-Clamart.

**CHARLES-DEBRY (rue)**

← rue du Petit-Clamart → route de Versailles.

**CHARLES-LOUIS (allée)**

← en impasse, → rue des Monts.

**CHARMETTES (rue des)**

← rue des Platanes → chemin de la Porte-Triveaux.

**CHATEAU (rue du)**

← rue du Plateau → avenue Beau-séjour.

**CHATILLON (carrefour de)**

← chemin de Crouy → chemin de la Porte-de-Châtillon.

**CHATILLON (rue de)**

← 1, avenue de Chevreuse → limite de Châtillon.

- 2 Padée, *mercerie.*  
 16 Sanner (M<sup>me</sup>), *épicerie.*  
 21 Alépée, *repasseuse.*  
 23 Louchon, *café.*  
 46 Lapeyre, *café.*  
 78 Peslherbe, *épicerie.*

**CHEF-DE-VILLE (rue)**

← 1, rue du Troisy → 62, rue de Paris.

- 3 Peslherbe, *épicerie.*  
 7 Corveau, *boucher.*  
 8 Morice, *cordonnier.*  
 Noblet, *épicerie.*  
 9 Messias, *épicerie.*  
 10 Adran, *café.*  
 12 Routard, *café.*  
 16 Vannart, *serurier.*  
 Dabricourt, *mercerie.*  
 18 Lavillonnière, *ferblantier.*  
 19 Grossini, *march. fourrages.*  
 20 Lechevallier, *blanchisseur.*  
 23 Lechevallier, *march. lingerie.*  
 26 Deniau, *maréchal ferrant.*  
 29 Vannart, *assurances.*  
 30 Lebeaux, *café.*  
 31 Desserie, *vins en gros.*  
 33 bis Barret, *entrepr. maçonnerie.*  
 Benard, *mètreur.*  
 Maggiore, *coiffeur.*  
 34 Lellieur, *modiste.*  
 36 Poudrinier, *fruitier.*

- 37 Duffour, *march. cartons.*  
 43 Chevillon, *blanchisseur.*  
 52 Menant, *bazar.*

**CHEMIN-VERT (rue du)**

← chemin Latéral-Nord → rue du Clos-Montholon.

28 Lesecq, *tailleur.***CHEVREUSE (allée de)**

← route de Chevreuse → chemin de la Porte-Triveaux.

**CHEVREUSE (av. de)**

← 2, rue de Châtillon → route de Chevreuse.

- 3 Boulard, *charron.*  
 10 Labrosse, *café.*  
 12 Breuil, *boucher.*  
 13 Moutard, *déménagements.*  
 Petrisans, *épicerie.*  
 24 Le Godivese, *café.*  
 25 Fleury, *épicerie.*  
 26 Henault, *peintre.*  
 38 Chaussée, *pension famille.*  
 58 Sagne, *café.*  
 65 Ginisti, *café.*  
 72 Diard, *café.*  
 95 Delafosse, *bazar.*

**CHEVREUSE (route de)**

Depuis le n° 29 ← rue du Plateau → au Petit-Clamart.

- 2 Rey, *café.*  
 45 Meresse, *café.*  
 67 Tchaiett, *fabr. prod. chimiques.*  
 80 Lamothe, *épicerie.*  
 92 Bouillé, *café.*  
 121 Constant, *march. briques.*  
 125 Cellier, *épicerie.*  
 Herfort, *café.*  
 127 Arnold, *mercier.*  
 243 Zosi, *hôtel.*  
 324 Simon, *café.*  
 371 Gougeon, *boucherie.*  
 404 Perier, *boucher.*  
 Perier, *poissonnerie.*

**CHEVREUSE (villa de)**

← avenue de Chevreuse → en impasse.

**CIMETIÈRE (avenue du)**

← rue de Bièvres → rue du Plateau.

- 4 Bottemanne, *entrepr. mon. funéraires.*  
 Rouillard, *entrepr. mon. funéraires.*

**CITÉ-JARDIN**

← rue du Montoir → avenue de Chevreuse.

**CLAMART (carrefour de)**

← avenue des Marronniers → limite du bois de Meudon.

**CLAMART AU PLESSIS-ROBINSON (chemin de)**

← route de Versailles → voie d'Igny.

**CLOS-MONTHOLON (rue du)**

← rue du Chemin-Vert → route Stratégique.

**CLOSLIAUX (rue des)**

← rue des Vignes → rue Lazare-Carnot.

46 Bloch, *épicerie.***CLOSLIAUX (villa des)**

← rue des Cloisiaux → avenue Victor-Hugo.

**CONDORCET (rue)**

← 169, rue de Paris → rue de Fleury.

- 12 Delannoy, *épicerie.*  
 45 Yvonneau (V<sup>ve</sup>), *aubergiste.*  
 43 Radet, *march. bimbeloterie.*  
 46 Loussert (V<sup>ve</sup>), *café-limonadier.*  
 51 Bouton, *boulangerie.*  
 52 Crevel, *scierie.*  
 85 Tolly, *épicerie.*

**CONSTANT-PAPE (rue)**

← rue de la Vallée-du-Bois → avenue Schneider

**COTEAU (villa du)**

- 10 Di Giovanni, *entrepr. maçonnerie.*  
 12 Doyen, *agent assurances.*

**COTE-DU-MOULIN (rue de la)**

← rue Condorcet → rue de Saint-Cloud.

- 8 Vachon, *expert comptable.*  
 27 Chave, *maison accouchement.*

**CROUY (chem. de)**

← carrefour de Châtillon → chemin du Parc.

**DANTON (rue)**

← chemin du Petit-Clamart à Meudon → route du Pavé-Blanc.

30 Naulot, *épicerie.***DENIS-GOQUE (rue)**

← 6, rue de Saint-Cloud → 52, rue du Moulin-de-Pierre.

- 4 Catois, *expert comptable.*  
 5 Buisson, *march. œufs.*  
 25 Darnaudin, *médectin.*  
 32 François, *expert comptable.*  
 40 Boutillier, *march. café.*

**DÉSIRÉ-FILLEAUD (rue)**

← rue de Fleury → en impasse.

**DIDEROT (rue)**

← rue Fichet → rue Danton.

**DORLIAT (passage)**

← rue de Paris → rue Denis-Gogue.

**DORMELLES (rue de)**

← rue Georges-Huguet → en impasse.

**DROUET-PEUPION (rue)**

↗ limite de Malakoff → en impasse.

**DUFFAUT (rue)**

← rue de Meudon → rue de Meudon.

8 Chonteaux, *entrepr. maçonnerie.***EDISON (rue)**

← rue Marconi → en impasse.

**EDOUARD (rue)**

← avenue A.-Schneider → rue Bri-gnole-Galliera.

**ÉGLANTINES (rue des)**

← rue du Pourtour → chemin de la Porte-Triveaux.

5 Merle, *entrepr. maçonnerie.***ÉGLISE (place de l')**

← rue de l'Église → rue la Fontaine

1 Vayssade, *épicier.*  
10 Blanchisserie Renova.**ÉGLISE (rue de l')**

← place de la Mairie → place de l'Église.

1 Pisani, *fumiste.*  
10 Gougé, *coutelier.*  
12 Duchêne, *pension famille.*  
Grossmann, *coiffeur.*  
14 Richard, *mercier.*  
16 Marie, *charcutier.*  
22 Leuret, *café.***ÉMILIEENNE (rue)**

← avenue A.-Schneider → en impasse.

**ERMITAGE (chemin de l')**

← avenue de Chevreuse → rue de Bièvres.

**ESPÉRANCE (rue de l')**

← avenue du Petit-Clamart → r86, route Nationale.

**EST (rue de l')**

← rue de Bièvres → rue du Sud.

**ÉTANG (chemin de l')**

← route de Versailles → chemin du Moulin-de-la-Tour.

**ÉTANGS (rue des)**

← rue de Bièvres → rue des Galvents.

**FAUVEAU (rue)**

← rue Taboisse prolongée → en impasse.

**FERRARI (place)**

← 2, rue du Guet-Taboisse → rue Fillassier.

**FEUILLANTS (rue des)**

← route de Chevreuse → chemin du Moulin-de-la-Tour.

**FILLASSIER (rue)**

← place Ferrari → place Jules-Hunabelle.

**FILLON (allée du)**

← rue Marie-Doffe → rue des Roissis.

**FLEURS (rue des)**

← avenue de la Paix → rue de la Liberté.

**FLEURY (rue de)**

← place de la Gare → avenue A.-Schneider.

7 Lanvergeon, *vins à emporter.*  
25 Peyrot, *fabr. objets bimbe-loterie.*  
68 Vidal, *épicier.*  
75 Pilleaud, *expert géomètre.*  
88 Freulon, *volailles.*  
90 Adenis, *épicier.*  
92 Guérin, *vins à emporter.*  
101 Amy (V<sup>ve</sup>), *blanchisserie.*  
119 David, *mécanicien.*  
131 Alliéna, *aubergiste.***FLEURY (vieux chem. de)**

← chemin de Saint-Cloud → chemin Latéral-Sud.

**FLEURY (passage)**

← rue de Fleury → chemin Latéral-Sud.

**FLEURY (villa)**

← face 86 rue de Fleury.

**FONTAINE (rue de la)**

← 1, rue du Troisy → place de l'Église.

1 Marecau, *boulangier.*  
2 Leroy, *blanchisserie.***FONTENAY (rue de)**

← 42, rue Chef-de-Ville → rue des Étang.

**FORÊT (rue de la)**

← place Marquis → carrefour de la Porte de Clamart.

9 Hérisse, *épicier.*  
42 Roy, *café.***FOSSE-BAZIN (chem. de la)**

← route de Versailles → chemin du Moulin-de-la-Tour.

**FOURNIER (rue)**

← rue des Trilles → avenue A.-Schneider.

**FRAMBOISIERS (allée des)**

← face 220 avenue M.-Renaudin. → en impasse.

**FRANC (passage)**

← rue des Galvents → rue des Étang.

**FRANÇOIS (impasse)**

← 53, rue de Sèvres.

**GABRIELLE (rue)**

← rue de la Cavée → rue du Moulin-de-la-Tour.

**GAITÉ (rue de la)**

← chemin de la Garenne → rue Bourcillière.

**GALVENTS (rue des)**

← rue Pierre-Corby → rue des Étang.

61 Hue, *épicier.*  
98 bis Degivry, *mètreur.***GALVENTS (petit sentier des)**

← 8, rue des Galvents, → sentier de la Savoie.

**GAMBETTA (rue)**

← 8, rue Condorcet → 205, rue de Paris.

3 Tourneix, *tailleur.*  
6 Martin, *peintre.*  
19 Mayer, *médecin.***GAMBRINUS (allée)**

← chemin du Pourtour → sentier des Pucelles.

**GARE (place de la)**

← rue de Paris → rue de Fleury.

**GARE (villa)**

← rue de Vanves → en impasse.

**GARENNE (chemin de la)**

← rond-point du Petit-Clamart → chemin des Charbonniers.

Arnaud, *march. de vins à emporter.*  
Bono, *café.*  
73 Chaffard, *café-limonadier.***GARREMANTS (allée des)**

← rue des Garremants → avenue M.-Renaudin.

**GARREMANTS (rue des)**

← rue Lazare-Carnot → rue Hébert

**GARREMANTS (sentier des)**

← rue Hébert → à Malakoff.

6 Lothe, *entrepr. maçonnerie.***GASTON (impasse)**

← rue des Closiaux → en impasse.

46 Charpentier, *café.*  
74 Nepoux, *fumiste.***GATHELOT (rue)**

← rue Lafontaine → rue de Bièvres.

**GÉNÉRAL-NÉGRIER (rue du)**

← rue An.-Courbarien → à Issy-les-Moulineaux.

Bacle, *march. mosaïque.***GÉO-LEBLANC (rue)**

← rue Antoine-Courbarien → à Issy-les-Moulineaux.

**GEORGES-HUGUET (rue)**

← rue Louis-Dupont → rue Chef-de-Ville.

**GERMAIN-HÉNAULT (allée)**

← rue Condorcet → en impasse.

**GRAND-FOSSÉ (impasse du)**

← rue Fauveau.

**GROSELLIERS (allée des)**

← rue Marie-Doffe → sentier du Filon.

**GROUX (impasse)**

← sentier des Groux → en impasse

**GROUX (passage des)**

← avenue M.-Renaudin → rue des Vignes.

**GROUX (sentier des)**

← avenue M.-Renaudin → rue des Roissis.

Demonté, *entrepr. maçonnerie.*

**QUET (rue du)**  
← place Ferrari → rue de Bièvres.

**HAUTS-JARDINS (impasse des)**

← 8, rue de Châtillon.

**HAUTS-MONTRONS (sentier)**

← rue de la Côte-du-Moulin → en impasse.

**HÉBERT (rue)**

← 224, rue de Paris → avenue M.-Renaudin.

- 1 Durand, *café.*
- 2 Sanvadet, *cordonnier.*
- 2 Berthier, *fruitier-épicer.*
- Bourgade, *café-restaurant.*
- 3 Dechatnat, *architecte.*
- 4 Liponsky, *mercier.*
- Lottier, *coiffeur.*
- 5 Waksmann, *chapelier.*
- 7 Chéron, *serrurier.*
- 9 Simon, *funiste.*
- 10 Blanchetière, *blanchisseur.*
- 12 bis Martin, *boucher.*
- 14 ter Morain, *épicer.*
- 19 bis Daguet, *boulangerie.*
- 47 Blamont, *march. fournil. bureau.*
- 69 Roche, *épicerie.*

**HENRIETTE (rue)**

← rue des Closiaux → avenue M.-Renaudin.

**HENRY (rue)**

63, rue de Sèvres → en impasse.

**HÉVIN (passage)**

← 45, rue du Troisy → rue de la Forêt.

**H.-F.-CELLERS (allée)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → 12, avenue Ad.-Schneider.

**IGNY (voie d')**

← route de Chevreuse → limite commune.

**ÎLE (allée de l')**

← avenue du Bois-de-Boulogne → sentier des Montquartiers.

**ILE-BOUCHARD (rue de l')**

← rue Georges-Huguet → en impasse.

**ISABELLE (allée)**

← rue Brignole-Galliera → rue de la Plâtrière.

**J.-B.-BOUZAT (allée)**

bis, rue de Sèvres → passage

**JEAN-JACQUES-ROUSSEAU (rue)**

← route du Pavé-Blanc → rue Diderot.

10 Calixte, *café.*  
93 Roumilly, *menuisier.*

**JEANNE (rue)**

← 59, rue de Sèvres → en impasse.

**JEANNE (villa)**

← 200, rue de Paris → en impasse.

**JEANNE-D'ARC (villa)**

← rue des Garremants → en impasse.

**JEANNE-HACHETTE (rue)**

← route de Chevreuse → chemin du Moulin-de-la-Tour.

**JULES-FERRY (rue)**

← 154, rue de Paris → avenue Victor-Hugo.

**JULES-HUNEBELLE (place)**

← rue Saint-Pierre → avenue du Bois.

**LACOMBE (rue)**

← avenue Ad.-Schneider → rue Bri-  
gnole-Galliera.

**LATÉRAL NORD (chemin)**

← avenue du Bois-de-Boulogne →  
rue du Chemin-Vert.

**LATÉRAL-SUD (chem.)**

← sentier des Chaillots → ancien  
sentier du Pont-d'Amour.

**LAZARE-CARNOT (rue)**

← 174, rue de Paris → rue des  
Roissis.

1 bis Pachot, *entrepr. maçon-*  
*nerie.*

- 4 Cadout, *quincaillier.*
- 7 Despaty, *menuisier.*
- 10 Barrois, *coiffeur.*  
Chaux, *épicer.*
- 10 Lussagnet, *march. phonos.*
- 14 bis Boulanger, *teinturerie.*
- 16 Divo, *épicer.*
- 20 Briac, *café.*
- 25 Prévost, *march. chaussures.*
- 27 Seigle, *boucher cheval.*  
Warlediau, *mécanicien.*
- 37 Fleureau, *agent assurances.*
- 40 Cassigneul, *café-restaurant.*
- 45 bis Ehrmann, *entrepr. maçon-*  
*nerie.*

**LEISNIER (cité)**

← 15, rue de Paris → rue du Troisy.

7 Roblin, *ingénieur.*

**LEUX (sentier des)**

← rue Pierre-Louvier → rue Paul-  
Bert.

**L.-FIZELLIER (rue)**

← rue Augustine → rue Antoine-  
Clément.

**LIBERTÉ (rue de la)**

← avenue de la Paix → rue de la  
Garenne.

**LIÉGE (rue de)**

← rue de Fleury ← rue Brissard.

22 Papou, *blanchisseur.*

**LILAS (rue des)**

← avenue du Petit-Clamart ← ave-  
nue de la Paix.

192 Janvier, *café-restaurant.*

**LILY (rue)**

← rue de la Vallée-du-Bois → 40,  
avenue A.-Schneider.

6 Delagrangé, *mécanicien.*

**LOUIS-DUPONT (rue)**

← avenue Victor-Hugo → rue Mar-  
tial-Grandchamp.

13 Lauce, *agent assurances.*

16 Rastoneix, *architecte.*

**LOUIS-GEORGES (rue)**

← rue des Vignes → rue des Closiaux.

**LOUIS-GROSSIN (villa)**

← rue de Saint-Cloud → en impasse.

**LOUIS-GUESPIN (rue)**

← rue Louis-Dupont → avenue Vic-  
tor-Hugo.

3 Raude, *dessinateur broderies.*

14 Nathaire, *avocat.*

**LOUISE (allée)**

← avenue M.-Renaudin → sentier des  
Petits-Pois.

4 Moulin, *serrurier.*

**LOUISE-FILLEAUT-TIGER (rue)**

← avenue de Chevreuse → rue de  
Fontenay.

**LOUISE-POSSOZ (rue)**

← rue de Bièvres → rue du Montoir.

**MAIRIE (place de la)**

← avenue du Bois-du-Troisy → 1, rue  
de Paris.

- 1 Hériot, *restaurant.*
- Liezard, *libraire.*
- Médicis, *garage.*

**MAISON-BLANCHE (rue de la)**

← 3, rue de Châtillon → rue des  
Vignes.

**MARCHÉ (chem. du)**

← rond-point Clamart → route du  
Pavé-Blanc.

**MARCONI (rue)**

← route de Chevreuse → en impasse.

**MARQUERITE (rue)**

← allée des Téléphones → rue de la  
Vallée-du-Bois.

**MARGUERITE-RENAUDIN (avenue)**

← 15, rue de Châtillon → limite  
Malakoff.

1 Beauchet, *menuisier.*

31 Cousin, *entrepr. chauffage.*

67 Morelle, *vins à emporter.*

92 Lemoine, *march. charbons.*

101 Chabanne, *épicer.*

Durmont, *march. bimbeloterie.*

Hamon, *café-limonadier.*

106 Maillard, *imprimerie.*

195 Castel, *charpentier.*

196 Butti, *épicer.*

**MARIE-DOFFE (rue)**

← avenue M.-Renaudin → rue des  
Roissis.

**MARIE-FICHET (rue)**

← route du Pavé-Blanc → route de la  
Garenne.

**MARIE-HUBERT-BOULET (villa)**

← avenue M.-Renaudin → en impasse.

**MARIE-THÉRÈSE (allée)**

← route de Chevreuse → en impasse.

**MARQUIS (place)**

← rue de Sèvres-de-la-Forêt → avet  
nue A.-Schneider.

**MARRONIERS (av. des)**

← carrefour de Clamart → avenue des  
Platanes.

Binet, *boucher.*

Ironde, *café.*

Morin, *mercier.*

Vaudron, *vins à emporter.*

**MARTIAL-GRANDCHAMP**

← 19, rue Louis-Dupont → en im-  
passe.

**I N (rue)**

← 47, rue de Paris ← 38, rue du  
Troisy.

**MATRETS (allée des)**

← rue des Matrets → en impasse.

**MATRETS (rue des)**

← rue du Moulin-de-Pierre → rue de Fleury.

**MEUDON (allée)**

← rue de Meudon → passage Hevin.

**MEUDON (rue de)**

← place Jules-Hunebelle ← carrefour de la Porte-de-Clamart.

- 2 Pourceille, restaurant.  
6 Fontaine, café.  
18 Lafosse, pâtisseries.  
Zapietel (L. et J.), épicerie.  
62 Changy (Marcel), garage de la Forêt. Tél. : 211.

**MIDI (rue du)**

← rue de Versailles → chemin du Moulin-de-la-Tour.

- 3 Lerardoux, boucher.

**MONPLAISIR (rue)**

← rue du Pourtour → chemin de la Porte-Trivaux.

- Lecomte, plombier.

**MONTOIR (rue du)**

← rue du Plessis-Piquet → rue de Bitvres.

- 7 bis Letourneur, mécanicien.

**MONTOUARTIERS (sentiers des)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → rue An.-Courbarien.

**MONTRONS (sentier des)**

← sentier des Bas-Montrons → en impasse.

**MONTs (rue des)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → limite d'Issy.

- 7 Delcros, épicerie.  
Trochel, poissonnerie.  
9 Dubois, café.  
12 Hélibert, épicier.

**MONTs (villa des)**

← rue des Monts → rue Mademoiselle.

**MOULIN (chemin du)**

← chemin Latéral-Nord → limite d'Issy.

**MOULIN-DE-LA-TOUR (chemin du)**

← chemin de la Fosse-Bazin → route de Versailles.

**MOULIN-DE-PIERRE (rue du)**

← rue de Saint-Cloud → 15, rue Condorcet.

- 2 Maizier, couturière.  
4 Rouquette, pension famille.

- 52 Fonbelle, café.  
78 Bonmarchand, charpentier.  
84 Miconier, épicier.  
90 Vade, fabr. pianos.

**NATIONALE N° 186 (route)**

← à Châtenay → à Vélizy (S.-et-O.).

**NIEUPORT (rue)**

← avenue de la République → rue Danton.

**NOISE (rue de la)**

← rue Pierre-Corby → en impasse.

**NORD (rue du)**

← rue de l'Est. → rue du Guet.

- 4 Brun, pension famille.

**NOUVELLE (allée)**

← avenue M.-Renaudin → rue des Vignes.

- Merle, march. app. électriques.

**NOUVELLE (rue)**

← chemin du Parc → chemin de la Porte-Trivaux.

**OLLERS (impasse)**

← rue de Saint-Cloud → en impasse.

**OUEST (rue de l')**

← ru. du Sud → rue Taboise prolongée.

**PAIX (avenue de la)**

← route Nationale n° 186 → chemin de la Garenne.

- 349 Chaffard, hôtel restaurant.  
Huas, épicerie.

**PARC (rue du)**

← avenue de Chevreuse → route du Pavé-Blanc.

- 81 Vincent, café-restaurant.  
87 Chagnon, épicerie.  
96 Terrier, quincaillier.  
98 Barlané, café.  
Trabuchet, épicerie.  
120 Boullin, restaurant.

**PARIS (rue de)**

← place de la Mairie → place de la Gare.

- 2 bis Marcoli, bazar.  
3 Mezner, march. musique.  
9 Roux, entrepr. peinture.  
10 Pasquet, peintre.  
11 Lafoy, pâtisseries.  
12 Loiseau, hôtel.  
Ramus, café.  
4 Briard, coiffeur.  
16 Lesage, pharmacie.  
18 Collas, teinturier.  
19 Boutlin, photographie.  
Marceau, entrepr. peinture.  
Gros, garage.  
21 Hervilly, boucherie.  
20 Monchau, march. volailles.  
21 Abraham, poissonnerie.

- Bouilly, mercerie.  
24 Giraud, expert géomètre.  
25 Doussinaud, march. access. autos.

- Petit, confiserie.  
26 Roy, pharmacie.  
27 Bonneville, horloger.  
Heidinger, café.  
28 Delaby, fleuriste.  
29 Boré, boulangerie.  
30 Devos, lunetier.  
31 Boulanger, blanchisserie.  
Marchal, march. journal. bureau.  
32 Teyssandier, cordonnier.  
33 Martine, fruitier.  
34 Bourgeron, march. beurre.  
Costes, café.  
35 Renier, boulanger.  
36 Chassé, mercerie.  
Schuchmacher, cordonnier.  
Taine, coiffeur.  
38 Favouille, quincaillier.  
Leclerc, serrurier.  
39 Michaud, march. eaux minérales.  
40 Duriez, quincaillier.  
Turpin, tripier.  
41 Duclaux, herboriste.  
Ranzoni, fumiste.  
42 bis Abraham, mercerie.  
45 Leroux, teinturier.  
46 Bréard, boulanger.  
47 Dunet, vins à emporter.  
47 bis Baglin, maroquinierie.  
Mourne, entrepr. bâtiments.  
47 ter Anthoine, vins à emporter.  
Pauvilles, limbeloterie.  
48 Leclerc, boucher.  
Ledansour, blanchisserie.  
52 Enanet, modiste.  
Genestine, mercerie.  
Schoepp, confiserie.  
Vanontryve, coiffeur.  
54 Anthoine, vins à emporter.  
Chéron, boucher.  
Petit, agent assurances.  
56 Bugourd, plombier.  
57 Belmont, pharmacie.  
Gindre, march. app. électr.  
Laye, épicerie.  
58 Ladonne, march. de grains.  
59 Farrol, charcutier.  
60 Martin, march. chaussures.  
62 Pault, march. bonneterie.  
Ritz, entrepr. maçonnerie.  
Rosier, café.  
64 Hornet, coiffeur.  
Michel, pâtisseries.  
67 Boucher, couvreur.  
70 Lefèvre, boulanger.  
Turquet, march. beurre et œufs.  
72 bis Doron, dentiste.  
73 Dubus, march. charbons.  
74 Clément, mécanicien.  
75 Lafaye, march. meubles.  
76 Laseaux, peintre.  
82 Benezac, couturier.  
Mamaïs, fabr. malles.  
82 bis Miguet, bourellier.  
88 Chenot, pompes funèbres.  
Radel, pompes funèbres.  
97 Ferrier, épicier.  
Houdebis, mercerie.  
109 Rocabin, café-restaurant.  
111 Lucida, tailleur.  
Paris, architecte.  
112 Chaumont, vétérinaire.  
117 Champagne, médecin.  
124 Établ. Peignon, treillageur.  
132 Kauffmann, épicier.  
134 Grands Garages de Clamart  
137 Sigwalt, médecin.  
140 Meletron, teinturier.  
146 Ferrières, boucherie.  
Picot, fruitier.  
155 Dufouilloux, lingerie.  
157 ter Bonmarchand, entrepr. maçonnerie.  
179 Blerd, art. de ménage.  
180 Bazin, lingerie.  
Fouger, entreposit. de bières.  
Le Tallec, vins à emporter.  
181 Notre, mercerie.  
193 Vinal, vins à emporter.  
196 Barayz, tailleur.  
197 Bonsard, march. beurre.  
201 David, expert comptable.  
Poulnot, vins à emporter.  
Roué, boulanger.  
202 Laroussinie, café.  
Nerat, march. journal. bureau  
202 bis Nitot, pharmacie.  
Renaud, parfumeur.

- 203 Avril, march. de beurre.  
Gallet, boucher.  
Lorneau, épicerie.  
204 Noé, vins à emporter.  
Fricim, mercerie.  
205 Pernet, médecin.  
208 Corniquel, charcutier.  
Fittes, boulanger.  
Levy, coiffeur.  
Prouthière, modiste.  
215 Taureau, horloger.  
216 Baltrand, march. journal. p. électricien.  
L'Houmeau, vins à emporter.  
217 L'Thuillier, cordonnier.  
218 Rongier, épicerie.  
242 Dubourg, architecte.  
Leblanc, bazar.  
Monteil, dentiste.  
227 Lassalle, épicerie.  
Rouillé, confiserie.  
229 Bogzaert, teinturier.  
Gallery, ébéniste.  
231 Daniel, coiffeur.  
Lefèvre, café.  
237 Thiévin, march. de beurre.  
239 Grosset, épicier.  
Belhardt, march. instrum. musique.  
243 Hotron, agent assurances.  
251 bis Bellanger, boucher.  
253 Drot, épicerie.  
259 Doirdot, café.  
261 Labouygne, restaurant.  
Verlagnat, café.

**PARMENTIER (rue)**

← avenue Victor-Hugo → rue des Garremants.

**PASCAL (rue)**

← 219, rue de Paris → rue Cécile-Dinan.

- 1 bis Gagnerie, poissonnerie.

**PASTEUR (rue)**

← chemin de la Garenne → rue Bourcillière.

**PAUL-BERT (rue)**

← rue Lazare-Carnot → avenue Victor-Hugo.

- 26 Verquin, modiste.  
34 Robine, garage.

**PAVÉ-BLANC (rte du)**

← route de Versailles → à Meudon.

- 4 Rodier, march. vêtements.  
8 Bussat, quincaillier.  
Promeyrat, boucher.  
Taupin, épicier.  
Vandekerhove, boulanger.  
40 Carlier, restaurant.  
45 Bes, épicier.  
47 Chouteau, café.  
70 Gastet, café.  
90 Pettithory, café.

**PÉPINIÈRE (cité de la)**

← 15, avenue A.-Schneider → en impasse.

**PERCY (villa)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → en impasse.

**PEREYON (rue)**

← avenue de la République → chemin du Petit-Clamart à Meudon.

**PETIT-CLAMART (avenue du)**

← route Nationale n° 186 → chemin des Charbonniers.

223 Zalozny, *march. de vins.***PETIT-CLAMART (chemin du)**

← à Meudon, rond-point du Petit-Clamart → chemin de la Porte de Trivaux.

**PETIT-CLAMART (rond-point)**

← route Nationale n° 186 → route de Versailles.

**PETITE-VOIE-VERRE (rue)**

← avenue M.-Renaudin → rue de Châtillon.

**PETITS-POIS (sentier des)**

← rue Lazare-Carnot → rue Marie-Doffe.

**PIERRE-BAUDRY (rue)**

← avenue Victor-Hugo → rue de Vanves

**PIERRE-CORBÿ (rue)**

← 34, rue de Châtillon → 25, avenue de Chevreuse.

**PIERRE-FRANQUET (rue)**

← 5, rue Saint-Christophe → 22, avenue de Chevreuse.

**PIERRE-LOTI (allée)**

← avenue M.-Renaudin → en impasse.

**PIERRE-LOUVRIER (rue)**

← 114, rue de Paris → avenue M.-Renaudin.

21 Camus, *fabr. prod. chimiques*  
27 Rozet, *agent assurances.*  
54 Petitpierre, *menuisier.***PLAINE (rue de la)**

← route de Versailles → route du Pavé-Blanc.

**PLAINS (sentier des)**

← rue des Monts → chemin Latéral-Nord.

**PLAISANCE (rue de)**

← avenue de la Paix → rue de la Bourcillière.

**PLANTES (rue des)**

← route Nationale n° 186 → rue des Bosquets.

**PLATANES (av. des)**

← avenue des Marronniers → en impasse.

8 Imbert, *café.*  
14 Bertrand, *épiciér.*  
22 Barthelemy, *menuisier.***PLATEAU (impasse du)**

← rue du Plateau → en impasse.

**PLATEAU (rue du)**

← 31, avenue de Chevreuse → route de Versailles.

**PLATRIÈRE (rue de la)**

← rue Lacombe → rue Édouard.

**PLESSIS-PIQUET (rue du)**

← rue de Bièvres → avenue de Chevreuse.

2 bis, 4 Alazard (C.), *beurre et œufs.***POMMIERS (allée des)**

← avenue M.-Renaudin → sentier des Petits-Pois.

**POMMIERS (rue des)**

← avenue de Chevreuse → route de Versailles.

**PONT-D'AMOUR (ancien sentier du)**

← rue de Fleury → chemin Latéral-Sud.

**PORTE-DE-CHATILLON (carrefour de la)**

← avenue de Chevreuse → chemin de la Porte-de-Châtillon.

**PORTE-DE-CHATILLON (chemin de la)**

← carrefour de Châtillon → carrefour de la Porte de Châtillon.

**PORTE-DE-CLAMART (carrefour de la)**

← rue de Meudon, de-la-Forêt → rue Brignole-Galliera.

**PORTE-TR VAUX (rue de la)**

← rue des Pommiers → route du Pavé-Blanc.

24 Courcoule, *march. de vins.***PRINCESSE (rue)**

← 10, rue Taboise → rue Saint-Pierre.

14 Blangey, *couturière.***PRINTEMPS (av.)**

← rue du Plateau → avenue Beau-séjour.

**PROGRÈS (avenue du)**

← chemin du Parc → chemin de la Porte-Trivaux.

**PROGRÈS (rue du)**

← chemin du Parc → chemin de la Porte-Trivaux.

**PUCELLES (sentier des)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → limite de Meudon et d'Issy.

**QUATRE-CHEMINS (allée des)**

← rue de Saint-Cloud → en impasse.

**QUEUE-DE-PIE (rue)**Beausoleil, *couturière.*  
Lesage, *entrepr. maçonnerie.***RENÉ-SAMUEL (av.)**

← place de la Mairie → place J.-Hunebelle.

1 Capdeville, *agence location.*  
Guillien, *café-limonadier.*  
4 Galery, *pâtisier.*  
Ritz, *entrepr. maçonnerie.*  
Savry-Retz (L.), *bazar.*  
5 Grimal, *café.*  
7 Périnot, *mécanicien.*  
8 Pouchet, *café-limonadier.***RÉPUBLIQUE (av. de la)**

← route du Pavé-Blanc → chemin du Marché.

1 Dordé, *march. charbons.***ROCHERS (petit sentier des)**

← rue du Moulin-de-Pierre → rue Denis-Gogue.

**ROCHERS (rue des)**

← place Marquis → 17, rue de Saint-Cloud.

1 L'Hibitant, *fabr. filets.*  
16 Guenard, *pension famille.***ROGER (rue)**

← rue des Closiaux → rue des Vignes

**ROISSIS (rue des)**

← rue de Châtillon → limite de Malakoff.

63 Jourdin, *café.*  
Porcheron, *épicerie.*  
83 Baumann, *café.*  
115 Erbatte, *menuisier.*  
127 Gabrielle, *couturière.*  
195 Baudet, *fruitier.***ROSES (villa des)**

← rue de la Noise → rue Bonnelais.

**ROSIERS (allée des)**

← avenue M.-Renaudin → en impasse.

**ROUE (sentier de la)**

← rue des Truilles → rue de Fleury.

**SABLONS (rue des)**

← avenue A.-Schneider → avenue du Bois-de-Boulogne.

**SAINT-CHRISTOPHE (rue)**

← 14, rue Chef-de-Ville → 25, avenue de Chevreuse.

15 bis Frappier, *peintre.***SAINT-CHRISTOPHE (sentier)**

← avenue de Chevreuse → rue Saint-Christophe.

**SAINT-CLOUD (chemin de)**

← rue de Fleury → chemin Latéral-Sud.

**SAINT-CLOUD (impasse de)**

← rue de Saint-Cloud → en impasse.

**SAINT-CLOUD (rue de)**

← 55, rue de Paris → rue de Fleury.

9 Rey, *dentiste.*  
22 Duhot, *institution.*  
66 Bertrand, *boucher.*

69 Caron, *fabr. spécialités de pharmacie.*  
87 Désage, *café.*  
91 Hieros, *vitrier.*  
105 Julienne, *métreur.*

**SAINT-JÉROME (bd)**

← rue Pierre-Franquet → en impasse.

**SAINT-PIERRE (rue)**

← rue Princesse → 31, rue du Troisy.

**SANS-SOUCIS (imp.)**

← rue des Galvents → en impasse.

6 Brambilla, *entrepr. maçonnerie.*

**SAVOIE (rue de la)**

← rue des Galvents → petit sentier des Galvents.

**SAVOIE (sentier de la)**

← petit sentier des Galvents → en impasse.

**SERVAL (avenue)**

← place Jules-Hunabelle → au bois de Meudon.

**SÈVRES (rue de)**

← 33, rue Chef-de-Ville → place Marquis.

1 bis, Neveu, *charcuterie.*  
2 Inaladie, *hôtel.*  
Leautron, *café.*  
2 bis, Girard (Jules), *dentiste.*  
3 Marseille, *garage.*  
5 Tchaikorsky, *pension famille.*  
7 Moy, *miroitier.*  
9 Laury, *pâtissier.*  
Lecomte, *mercier.*  
10 Braochi, *blanchisseur.*  
12 Dembsky, *tailleur.*  
12 bis David, *fruitier.*  
13 Guillemain, *cordonnier.*  
14 Dormergue, *march. beurres.*  
17 Caron, *bazar.*  
Fabre, *march. œufs.*  
Semail, *mercier.*  
21 Serre, *coiffeur.*  
25 Galesne, *march. couleurs.*  
Léonard, *boucher.*  
27 Miriel, *médecin.*  
28 Clément, *café.*  
Jouberton, *modiste.*  
31 Alayrac, *march. charbons.*  
33 Lenoble, *entrepr. maçonnerie.*  
35 Agence du Marché (A. Hanzy), *agence de location.*  
Tél. : Clamart 04-88.

36 Guittet, *blanchisseur.*  
37 Serve, *fabr. sirops.*  
39 Percevault, *boucher.*  
40 bis Davoust, *épicerie.*  
44 Richet, *coursier.*  
66 Venard, *électricien.*  
72 Guinaud, *café.*

**SÈVRES (allée de)**

← 58, rue de Sèvres → en impasse.

**SOLEIL-LEVANT (rue du)**

← route de Versailles → chemin de l'Étang.

**STRATÉGIQUE (rte)**

← limite de Malakoff → à Vanves.

**SUD (rue du)**

← rue de l'Ouest → en impasse.

**TABOISE (rue)**

← place Ferrari → rue Taboise prolongée.

2 Trellu, *laiterie.*  
10 Simon, *café.*

**TABOISE-PROLONGÉE (rue)**

← rue Taboise → rue Fauveau.

**TÉLÉPHONES (allée des)**

← rue des Sablons → rue des Truilles.

**THIERS (rue)**

← 4, rue du Troisy → 9, rue de Sèvres.

5 Nilot, *fruitier.*  
35 Bourienne, *café.*

**TILLEULS (aven. des)**

← avenue des Marronniers → chemin du Parc.

3 Contassot, *épicerie.*  
17 Château, *march. vêtements.*  
24 Fau, *épicerie.*  
31 Paquet, *entrepr. maçonnerie.*  
43 Jourdan, *entrepr. démolitions.*

**TRANQUILLITÉ (impasse de la)**

← rue des Galvents.

**TRAVERS-LOUPS (sentier des)**

← avenue M.-Renaudin → rue des Roissis.

**TRAVERSIÈRE (rue)**

← rue Chef-de-Ville → rue P.-Franquet.

1 Dugué, *café-restaurant.*  
2 Doussinaud, *serrurier.*

**TRICOTS (rue des)**

← rue Condorcet → rue de Fleury.

44 Mary, *plombier.*

**TROIS-SAULES (sentier des)**

← rue des Truilles → rue de Saint-Cloud.

**TROSY (rue du)**

← 1, rue Chef-de-Ville → 5, rue de Saint-Cloud.

1 Chauveau, *charcutier.*  
2 Tirlet, *march. charbons.*  
3 Fabre, *fruitier.*  
5 Clergeon, *repassouse.*  
Laisney, *boucher.*  
6 Bille, *café.*  
Daniel, *fruitier.*  
Poitereau, *coiffeur.*  
7 Clément, *boucher.*  
12 Bacht, *épicier.*  
13 Verdier, *café.*  
14 Morot, *cordonnier.*  
Roth, *lingerie.*  
17 Robert, *coiffeur.*  
Salabert, *pâtissier.*  
23 Triannat, *café.*  
31 Bride, *hôtel.*  
Brunerie, *café.*  
Giraldon, *teinturier.*  
Pronteau, *blanchisserie.*  
35 Rachin, *café.*  
37 Sallard, *march. grains.*  
39 Degroiselle, *blanchisseur.*  
45 Leclinier, *blanchisseur.*  
53 Noyer, *ébéniste.*  
55 Lamourry, *carrossier.*  
57 Ludcher, *menuisier.*  
Pasdeloup, *blanchisseur.*  
Rupin, *médecin.*  
59 Delaby, *blanchisseur.*

**TRUILLES (rue des)**

← rue des Rochers → rue de la Vallée du-Bois.

3 Renon, *plombier.*  
51 Chevallier, *couturière.*  
66 Turlure, *épicier.*

**UNION (rue de l')**

← 16, rue de Saint-Cloud → rue de Saint-Cloud.

34 Milleret, *mécanicien.*  
122 Nedebe, *épicier.*

**UNION (villa)**

← rue de l'Union → en impasse.

**VALLÉE (allée de la)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → en impasse.

**VALLÉE (impasse de la)**

← rue de la Vallée-du-Bois → en impasse.

3 Gidéron, *march. app. élect.*

**VALLÉE (passage de la)**

← rue de la Vallée-du-Bois → en impasse.

**VALLÉE-DU-BOIS (rue de la)**

← avenue A.-Schneider ↔ rue de Fleury.

1 Chiron, *serrurier.*  
17 Mortier, *café-restaurant.*  
Riols, *coiffeur.*  
38 bis Gaudie, *vins à emporter.*  
53 Planchain, *boucher-cheval.*  
58 Henry, *march. access. vélos.*  
59 Peinchaud, *mécanicien.*

**VALLÉES (villa des)**

← avenue du Bois-de-Boulogne → sentier Latéral-Sud.

**VANVES (impasse)**

← 50, rue de Vanves → en impasse.

**VANVES (rue de)**

← 202, rue de Paris → limite de Malakoff.

10 Agence Métayer.  
Compain, *teinturier.*  
Guezet, *café.*  
Villadon, *nouveautés.*

15 Bathedou, *march. charbons.*  
17 Couture, *architecte.*  
21 Chantreau, *café.*  
22 Lacavalerie, *fleuriste.*  
24 Esperiquette, *couturière.*  
26 Geminel, *lingerie.*  
48 Tisserand, *épicier.*  
50 Franconi, *architecte.*

**VERGERS (sentier)**

← rue de la Plâtrière → en impasse.

**VERSAILLES à SCEAUX (anc. chem. de)**

← rue des Charbonniers → route de Versailles.

2 Ginisty, *restaurant.*

**VERTE (petite voie)**

← avenue M.-Renaudin → rue des Roissis.

**VEZOUS (petit sentier des)**

← rue de l'Union → petit sentier des Rochers.

**VEZOUS (sentier des)**

← rue de l'Union → avenue du Bois-de-Boulogne.

**VICTOR-HUGO (av.)**

← 9, rue de Sèvres → rue de Vanves.

1 Noizères, *mécanicien.*  
Thierry, *serrurier.*  
7 Robert, *charron.*  
22 Schœnmakers, *menuisier.*  
30 Leclere, *teinturier.*  
34 Jeannin, *café.*  
Morot, *cordonnier.*  
Perret, *épicier.*  
47 Moreau, *menuisier.*  
88 Ancelet, *épicier.*  
Laudras, *mercerie.*

- 90 Besthelseimer, *teinturier*.  
 101 Beauvais, *garage*.  
 114 Habert, *agence vente*.  
 Jaquier, *dentiste*.  
 119 Jaime, *médecin*.  
 154 Lauduigne, *garage*.  
 155 Naupée, *coiffeur*.  
 157 Margerit, *vins à emporter*,  
*épicerie*.  
 158 Lainté, *mercerie*.  
 Walden, *métreur*.  
 165 Marie, *entrepr. maçonnerie*.  
 166 Durieux, *café*.  
 Simon, *teinturier*.  
 171 *ter* Dechateau, *mécanicien*.  
 173 Trouillet, *charcutier*.  
 175 Hinsinger, *café*.  
 Pineau, *march. couleurs*.  
 176 Georger, *boulangier*.  
 Poupardin, *charcutier*.  
 181 Bornot, *march. verrerie*.  
 Bornot, *agence vente*.  
 194 Daché, *march. beurre*.  
 Gauzon, *fabr. maroquinerie*.  
 197 Sté Jesers, *imprimerie*.  
 224 Corey, *librairie*.  
 Lathière, *café*.  
 Ottolini, *épicerie*.

- 225 Recullé, *entrepr. peinture*.  
 232 Violet, *médecin*.  
 233 Dupont, *épicier*.  
 Verlet, *teinturier*.  
 246 Vincent, *pension famille*.

---

**VICTOR-HUGO (cité)**

← avenue Victor-Hugo → en im-  
 passe.

11 Durand, *fabr. brosses*.

---

**VICTOR-HUGO (allée)**

← avenue Victor-Hugo → rue Lazare-  
 Carnot.

---

**VIDE-GOUSSET  
 (sentier)**

← avenue de Chevreuse → rue de  
 Fontenay.

---

**VIEUX-CIMETIÈRE  
 (sentier du)**

← avenue de Chevreuse → rue de  
 Fontenay.

---

**VIGNES (coteau des)**

← avenue Victor-Hugo → en im-  
 passe.

---

**VIGNES (rue des)**

← rue des Closiaux → avenue M.-  
 Renaudin.

- 10 Tissot, *boucher*.  
 12 bis Mulot (V<sup>ve</sup>), *épicerie*.  
 74 Touchet, *teinturier*.

---

**VILLAS (sentier des)**

← rue des Monts → en impasse.

---

**VOLONTAIRES  
 (rue des)**

← rue de la Côte-du-Moulin → rue  
 des Matrets.

15 Especel, *agent assurances*.

---

**VOLTAIRE (rue)**

← route du Pavé-Blanc → rue Bour-  
 cillière.

---

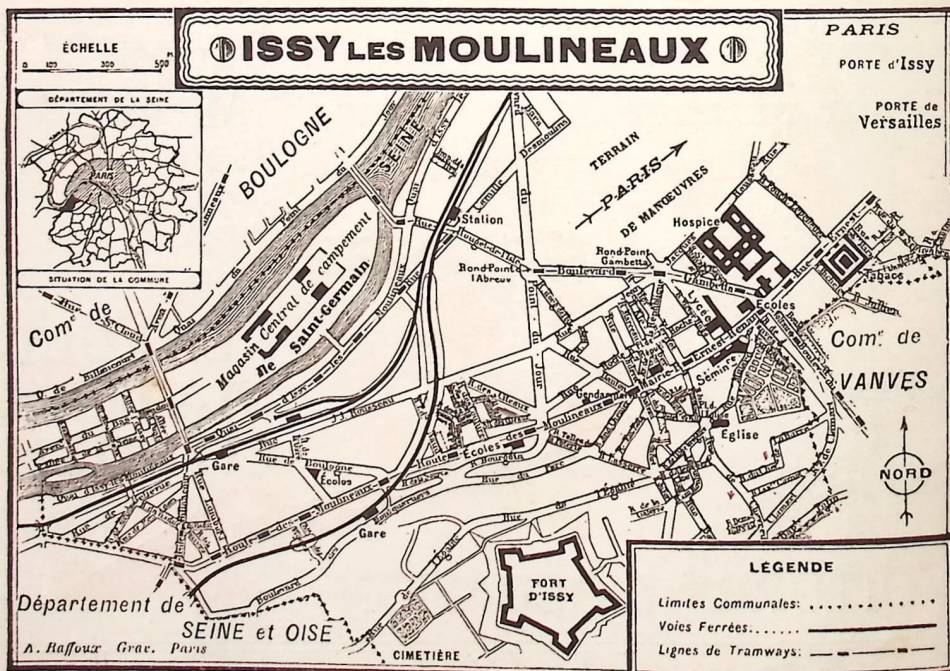
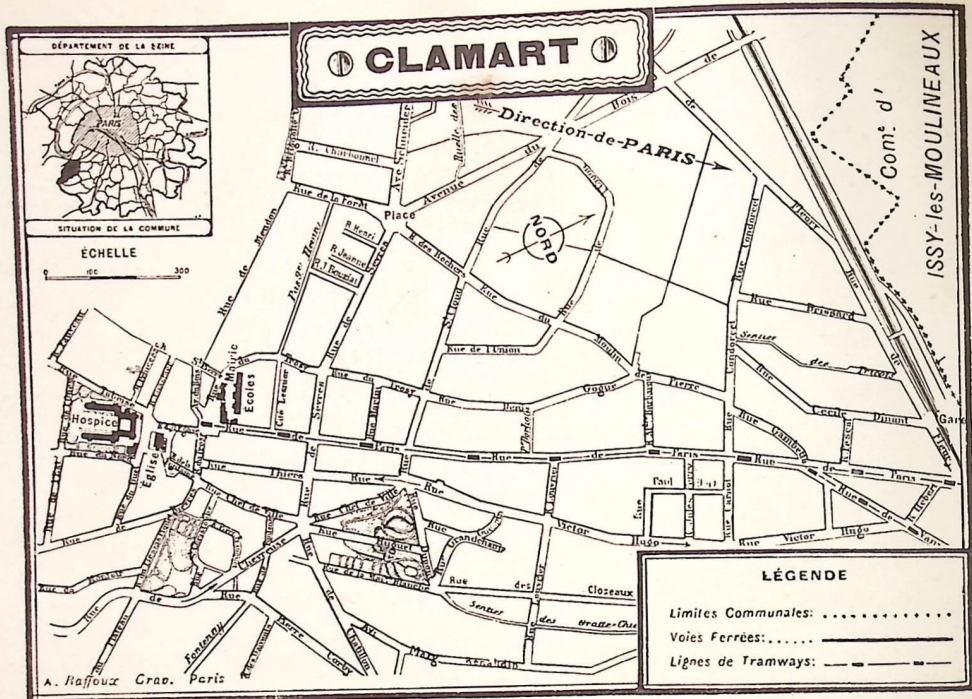
**YVONNE (allée)**

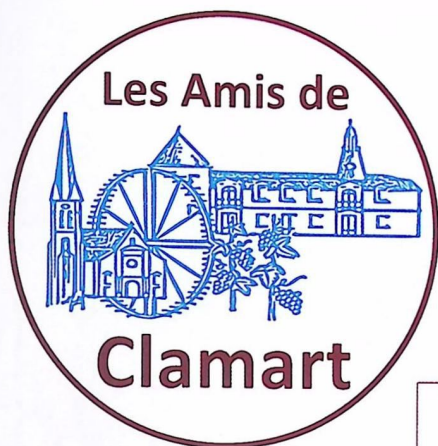
← avenue du Bois-de-Boulogne → rue  
 du Général-de-Négrier.



VILLE  
D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Cet Annuaire exclusivement Commercial ne reçoit  
de subvention d'aucune sorte. Il ne vise aucun but  
politique. Il est absolument indépendant.





**Les Amis de Clamart**

Société historique et culturelle  
20 rue des Groux 92140 Clamart  
01 46 44 88 59

[contact@amisdeclamart.fr](mailto:contact@amisdeclamart.fr)

Site Internet : [amisdeclamart.fr](http://amisdeclamart.fr)

# VÊTEMENTS

POUR  
HOMMES & DAMES

Prêts à porter et sur Mesure

RAYON SPECIAL DE LAISSÉS POUR  
COMPTE DES GRANDS TAILLEURS

TOUJOURS LA  
HAUTE NOUVEAUTÉ

La qualité de nos tissus  
l'élégance de nos modèles  
n'excluent pas la  
modicité de  
nos prix.

# GEORGES

67, Rue Ernest-Renan  
Entre la Place Voltaire et la Mairie

Ouvert tous les jours même Dimanches et Fêtes

Tél.:  
259

PRIX  
DE  
FABRIQUE

COMPLETS — PARDESSUS  
GABARDINES — TRENCH-COAT  
MANTEAUX CUIR PREMIER CHOIX  
ROBES-MANTEAUX — TAILLEURS  
ROBES DE MARIÉES — FOURRURES

Aucune Succursale dans Paris ni dans la région

R. C. Seine 241-369 — Nord-Sud : Porte de Versailles — Tramways : 23-32-89-126

Voyez la première page de garde